LE RÉSEAU MUSÉAL QUÉBÉCOIS

ÉNONCÉ D'ORIENTATIONS

S'ouvrir sur le monde

Québec

LE RÉSEAU MUSÉAL QUÉBÉCOIS

ÉNONCÉ D'ORIENTATIONS

S'ouvrir sur le monde

JUIN 1994

Cette publication a été éditée
par la Direction des communications.

Conception de la couverture:
Agraf

Grille typographique intérieure:
Chantal Audet

Mise en page:
Composition Orléans inc.

Dépôt légal: 1994
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN: 2-550-29619-2

103-01584/

Au nombre des grands objectifs que le gouvernement du Québec s'est donnés en adoptant une Politique culturelle, figure celui de rendre la culture et toutes ses manifestations accessibles à l'ensemble de nos concitoyens et concitoyennes.

À cet égard, notre réseau muséal tient sans aucun doute un rôle de toute première importance, et le reconnaissant, le présent *Énoncé d'orientations* contient tous les éléments de nature à le renforcer.

Dans le domaine de la culture, nous le savons bien, tout est lié: le passé, le présent et l'avenir, autrement dit ce que nous avons été, ce que nous sommes et deviendrons, aussi bien comme Québécois et Québécoises que comme citoyens et citoyennes d'un monde qui, aujourd'hui, ne connaît plus de frontières.

Au-delà de leur vocation de montrer ce qui s'est fait et ce qui se fait, les institutions muséales ont celle de nous apprendre le pourquoi et le comment des choses qui ont forgé toutes les cultures. Elles nous font nous interroger sur notre histoire et sur celle du monde qui nous entoure; elles sont une source incomparable de connaissances, de réflexion, de formation individuelle et d'évolution collective. Voilà

pourquoi le réseau des institutions muséales québécoises doit être accessible à toute la population, être fort et dynamique.

C'est justement cette vision qui a inspiré le présent *Énoncé d'orientations*. Pour être fort, le réseau doit disposer de ressources garantissant son développement et sa pérennité; pour être dynamique, il doit constituer un véritable terrain d'échanges, partout au Québec, à la fois pour les collections et pour le personnel des institutions muséales.

Il est vital, pour chacune des régions, de pouvoir compter sur cette diffusion culturelle permanente que seul peut garantir un réseau d'institutions rayonnantes.

La ministre de la Culture et
des Communications,
responsable de la Francophonie,

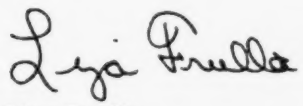

Liza Frulla

Au nombre des grands objectifs que le gouvernement du Québec s'est donnés en adoptant une Politique culturelle, figure celui de rendre la culture et toutes ses manifestations accessibles à l'ensemble de nos concitoyens et concitoyennes.

À cet égard, notre réseau muséal tient sans aucun doute un rôle de toute première importance, et le reconnaissant, le présent *Énoncé d'orientations* contient tous les éléments de nature à le renforcer.

Dans le domaine de la culture, nous le savons bien, tout est lié: le passé, le présent et l'avenir, autrement dit ce que nous avons été, ce que nous sommes et deviendrons, aussi bien comme Québécois et Québécoises que comme citoyens et citoyennes d'un monde qui, aujourd'hui, ne connaît plus de frontières.

Au-delà de leur vocation de montrer ce qui s'est fait et ce qui se fait, les institutions muséales ont celle de nous apprendre le pourquoi et le comment des choses qui ont forgé toutes les cultures. Elles nous font nous interroger sur notre histoire et sur celle du monde qui nous entoure; elles sont une source incomparable de connaissances, de réflexion, de formation individuelle et d'évolution collective. Voilà

pourquoi le réseau des institutions muséales québécoises doit être accessible à toute la population, être fort et dynamique.

C'est justement cette vision qui a inspiré le présent *Énoncé d'orientations*. Pour être fort, le réseau doit disposer de ressources garantissant son développement et sa pérennité; pour être dynamique, il doit constituer un véritable terrain d'échanges, partout au Québec, à la fois pour les collections et pour le personnel des institutions muséales.

Il est vital, pour chacune des régions, de pouvoir compter sur cette diffusion culturelle permanente que seul peut garantir un réseau d'institutions rayonnantes.

La ministre de la Culture et
des Communications,
responsable de la Francophonie,

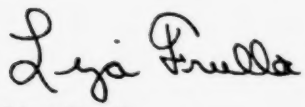

Liza Frulla

TABLE DES MATIÈRES

MOT DE LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS v

INTRODUCTION 1

PREMIÈRE PARTIE : LA RÉALITÉ MUSÉALE

1. L'institution muséale : un court historique 5

2. L'institution muséale : une notion qui couvre plusieurs réalités 7

3. L'institution muséale : un lieu de plus en plus fréquenté par le public 11

4. Un secteur aux retombées économiques majeures 13

5. Une formation professionnelle mieux adaptée à la muséologie actuelle 16

DEUXIÈME PARTIE : ÉNONCÉ D'ORIENTATIONS

OBJECTIF CENTRAL : CONSERVER LE PATRIMOINE CULTUREL ET LE RENDRE ACCESSIBLE À LA POPULATION DU QUÉBEC 21

AXE 1. DÉFINIR UN CADRE GLOBAL DE FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU MUSÉAL 24

PREMIÈRE ORIENTATION : Consolider le réseau muséal actuel 24

DEUXIÈME ORIENTATION : Contribuer au financement des institutions muséales accréditées en fonction de leurs mandats et de leurs activités 29

TROISIÈME ORIENTATION : Favoriser des projets innovateurs d'institutions muséales accréditées et reconnues 36

QUATRIÈME ORIENTATION : Encourager les institutions muséales à rechercher la participation des municipalités au financement de leurs activités 38

AXE 2. FAVORISER UNE VÉRITABLE CONCERTATION AU SEIN DU RÉSEAU 41

CINQUIÈME ORIENTATION : Accroître la collaboration entre les «grands musées» et les autres institutions muséales du réseau 41

SIXIÈME ORIENTATION : Susciter les échanges entre les différentes institutions muséales 42

AXE 3. ACTUALISER L'INTERVENTION DU MINISTÈRE DANS LA MUSÉOLOGIE LIÉE AU PATRIMOINE CULTUREL 44

SEPTIÈME ORIENTATION : Doter le ministère de la Culture et des Communications des moyens nécessaires au soutien des grandes orientations et au suivi du présent énoncé 44

HUITIÈME ORIENTATION : Harmoniser les actions entre le ministère de la Culture et des Communications et les autres ministères concernés par la muséologie 46

CONCLUSION GÉNÉRALE 49

ANNEXE 1 Liste des institutions à caractère muséal selon les régions administratives du Québec 53

ANNEXE 2 Liste des critères d'accréditation des institutions muséales 73

ANNEXE 3 Liste des critères d'évaluation des institutions muséales accréditées 77

ANNEXE 4 Paramètres de financement des institutions muséales accréditées 81

ANNEXE 5 Liste des tableaux et graphiques 89

INTRODUCTION

Depuis plusieurs années, l'État québécois, à l'instar d'autres gouvernements, a investi d'importantes sommes d'argent dans le réseau muséal. Son intervention dans le domaine muséologique se justifie par le fait que les institutions muséales :

- sont, avec les bibliothèques et les services d'archives, les principaux lieux de conservation et de diffusion de notre mémoire collective et permettent donc un meilleur accès au patrimoine national, régional et local;
- exercent, grâce à la recherche et à la présentation du patrimoine, une fonction pédagogique essentielle au développement culturel des citoyens de tous les âges et de toutes les conditions;
- contribuent à l'affirmation de l'identité culturelle en favorisant la compréhension de l'évolution des mentalités et des comportements entre citoyens et entre sociétés;
- favorisent une ouverture aux réalités artistiques et culturelles du monde entier;
- permettent, enfin, une relation étroite entre la culture, l'éducation et les loisirs.

Le ministère de la Culture et des Communications et le milieu muséal s'entendent aujourd'hui sur la nécessité d'élaborer un énoncé d'orientations qui soit à la fois adapté au contexte actuel et axé sur l'avenir. Le décloisonnement de l'activité muséale depuis quinze ans, le développement d'un important réseau d'institutions accréditées sur l'ensemble du territoire, la mise sur pied de nombreux nouveaux projets et l'intérêt grandissant du public pour les activités muséologiques expliquent l'urgence de mettre en oeuvre un cadre de planification du réseau muséologique qui soit valable pour l'ensemble des institutions.

De même, la disparité du soutien gouvernemental et les difficultés financières de plusieurs institutions affectent leur capacité d'assurer leur mandat muséologique. De nouvelles modalités de financement axées sur des règles claires et

équitables et favorisant la consolidation du réseau muséal s'imposent donc aussi en parallèle.

Le présent document présente succinctement la réalité muséale et les orientations adoptées par le Ministère pour baliser son intervention dans le domaine de la muséologie. Les orientations et les mesures qui l'accompagnent seront mises en oeuvre graduellement et seront, par la suite, actualisées selon l'évolution du développement de la muséologie. Les orientations s'adressent à l'ensemble des institutions muséologiques qui reçoivent un soutien financier du ministère de la Culture et des Communications.

PREMIÈRE PARTIE

LA RÉALITÉ MUSÉALE

1. L'institution muséale : un court historique

Très tôt, les explorateurs et les premiers administrateurs de la Nouvelle-France rassemblent des collections d'oeuvres d'art. Si certaines acquisitions restaient de nature privée, d'autres avaient pour but de promouvoir des objectifs religieux, éducatifs ou scientifiques.

La première institution muséale québécoise (et canadienne) aurait été le *Musée Chasseur*, à Québec. Ce petit musée d'histoire naturelle ouvre ses portes au public en 1826, dans l'édifice où logeait alors le Parlement de l'ancienne province du Canada, sur le site actuel du Parc Montmorency.

C'est également vers cette époque que naissent la *Québec Literary and Historical Society* et la *Montreal Natural History Society* dont les membres constituent des collections et travaillent à les faire connaître. Par la suite, entre la deuxième moitié du XIX[e] siècle et le début du XX[e] siècle, plusieurs groupes privés permettront au Québec de se doter de musées importants. Soulignons, entre autres, la contribution :

- du milieu des affaires et des collectionneurs qui sont à l'origine de la création, en 1860, de l'*Art Association of Montreal* qui est l'ancêtre du *Musée des beaux-arts de Montréal*;
- des maisons d'enseignement, telles l'Université Laval et l'Université McGill qui acquièrent des œuvres et des artefacts qui constitueront respectivement la collection du *Musée de l'Amérique française* et celle du *Musée McCord d'histoire canadienne*;
- des communautés religieuses dont les Augustines pour le Musée de l'Hôtel-Dieu de Québec, et les Soeurs de la Congrégation Notre-Dame, pour la Maison Saint-Gabriel;
- des sociétés historiques dont la Société numismatique de Montréal à qui on doit, entre autres, le *Musée du Château Ramezay*, créé en 1895[1].

1 Pour un aperçu plus détaillé de l'évolution de la muséologie, voir Commission des biens culturels du Québec. *Patrimoine muséologique au Québec. Repères chronologiques*, ministère des Affaires culturelles, Gouvernement du Québec. 1992, 111 pages.

Très tôt aussi, les gouvernements s'intéressent à l'activité muséologique puisque, dès sa création, le *Musée Chasseur* aurait reçu un appui financier de l'État. Cependant, ce n'est qu'en 1922 que le gouvernement du Québec intervient de façon décisive : il vote alors la *Loi sur les musées*, qui lui confère le droit d'acquérir des terrains et des immeubles et d'entreprendre les constructions requises pour l'établissement de musées dans les villes de Québec et de Montréal. C'est ainsi que le premier musée d'État, le *Musée du Québec*, est inauguré en 1933[2].

Si le gouvernement québécois soutient les institutions muséales depuis plusieurs décennies, c'est surtout à partir de 1974 que le ministère des Affaires culturelles intervient plus systématiquement dans ce secteur. À l'époque, le Québec ne compte qu'une centaine de musées et de centres d'exposition. Mais, dès lors, les musées d'État et le *Musée des beaux-arts de Montréal* constitueront les piliers du futur réseau.

Les collections des musées thématiques et d'autres musées répartis sur tout le territoire québécois viendront compléter le patrimoine muséologique collectif. Quant aux centres d'exposition, ils allaient servir d'assise à une répartition géographique plus équilibrée des institutions muséales québécoises.

À part quelques initiatives privées, les lieux d'interprétation du patrimoine émergent à partir de 1971, alors que le Ministère ouvre le premier centre d'information à Place Royale, dans la ville de Québec. C'est par la suite que le réseau de lieux d'interprétation du patrimoine comprenant les lieux historiques et les centres d'interprétation prendra, progressivement, son expansion.

Au fil des ans, et davantage encore depuis une vingtaine d'années, le nombre d'institutions dont la vocation principale est de conserver et de faire connaître le patrimoine culturel québécois se multiplie. On dénombre aujourd'hui 385 institutions qui constituent ce que nous appelons ici le réseau muséal québécois qui met en valeur le patrimoine culturel.

2 Le second, le Musée d'art contemporain, ouvrira ses portes en 1964, et le plus jeune, le Musée de la civilisation, naîtra en 1987.

2. L'institution muséale : une notion qui couvre plusieurs réalités

Autrefois, quand on parlait d'un musée, on évoquait spontanément un musée d'art, un musée d'histoire ou un musée de sciences naturelles. En 1994, la réalité muséale se caractérise d'abord par sa diversité, car les thématiques, la taille, l'organisation et les vocations varient selon les institutions. De ce fait, on ne peut parler de réalité homogène pour l'ensemble des 382 institutions muséales du patrimoine culturel québécois[3].

Malgré les dangers de tenter une classification, on peut quand même distinguer trois grandes catégories d'institutions muséales : les musées, les centres d'exposition et les lieux d'interprétation du patrimoine.

TABLEAU 1

INSTITUTIONS À CARACTÈRE MUSÉAL AU QUÉBEC (patrimoine culturel) 1994

MUSÉES	151
CENTRES D'EXPOSITION	72
LIEUX D'INTERPRÉTATION DU PATRIMOINE	159
TOTAL	382

Source : Ministère de la Culture et des Communications du Québec, 1994

Les musées

Cent cinquante et une institutions québécoises accomplissent l'ensemble des fonctions muséologiques : acquisition, conservation, recherche, éducation et diffusion. Ce sont les **musées** au sens traditionnel du terme, incluant les écomusées[4].

3 On trouvera, à l'annexe 1, la liste des institutions à caractère muséal selon les régions administratives du Québec.

4 L'écomusée est un musée axé sur le témoignage et le vécu de la communauté d'un territoire bien défini. Il y a aujourd'hui, au Québec, neuf écomusées répartis dans six régions.

Parmi ces 151 institutions, on retrouve les quatre «grands musées» soit : les trois musées d'État, le *Musée du Québec*, le *Musée de la civilisation* et le *Musée d'art contemporain de Montréal* et un grand musée privé, le *Musée des beaux-arts de Montréal*. Les trois premiers sont régis par la *Loi sur les Musées nationaux* et le quatrième par la *Loi sur le Musée des beaux-arts de Montréal*.

Ces musées remplissent un mandat particulier au sein de la vie muséale québécoise. Conformément aux lois qui les régissent, le mandat:

- du ***Musée du Québec*** est de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art québécois de toutes les périodes et d'assurer une présence de l'art international par des acquisitions, expositions et autres activités d'animation;

- du **Musée d'art contemporain de Montréal** est de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art québécois contemporain et d'assurer une présence de l'art contemporain international par des acquisitions, expositions et autres activités d'animation;

- du ***Musée de la civilisation*** est de faire connaître l'histoire et les diverses composantes de notre civilisation, d'assurer la conservation et la mise en valeur de la collection ethnographique et des autres collections représentatives de notre civilisation et d'assurer une présence du Québec dans le réseau international des manifestations muséologiques par des acquisitions, expositions et autres activités d'animation;

- du ***Musée des beaux-arts de Montréal*** est d'encourager les arts plastiques, de diffuser les connaissances artistiques, d'acquérir, de conserver, de collectionner, de mettre en valeur et d'exposer des oeuvres d'art.

La vocation des musées, qu'ils soient d'art, d'histoire ou d'ethnologie, peut varier d'une institution à l'autre, ainsi :

- dans les musées d'art, la thématique touche autant l'art contemporain que l'art ancien, qu'il soit québécois, canadien ou étranger; elle concerne la peinture, la sculpture, la photographie, les arts décoratifs, l'architecture, etc.;
- les musées d'histoire s'intéressent essentiellement à l'histoire d'ici : histoire politique, militaire, économique, institutionnelle, dans une perspective tantôt québécoise ou canadienne, tantôt locale ou régionale;
- les musées d'ethnologie, qui sont les plus nombreux, touchent à l'ethnologie québécoise, acadienne, autochtone; certains sont à vocation maritime, technologique et scientifique (notamment minière), etc.

Les collections que gèrent les musées sont importantes, non seulement d'un point de vue historique ou artistique, mais aussi par leur volume. En effet, les collections actuelles appartenant à l'ensemble des musées québécois représentent environ 650 000 oeuvres d'art et artefacts.

Les centres d'exposition

Il y a, au Québec, 72 **centres d'exposition**. À l'instar des musées, ils accueillent, organisent et présentent des expositions et des événements portant sur l'art traditionnel et moderne, l'histoire et les sciences. Ils s'en distinguent cependant du fait qu'ils ne possèdent pas de collections permanentes.

Leur rôle est généralement de promouvoir et de mettre en valeur la création locale, régionale, nationale et internationale des artistes professionnels, surtout du secteur des arts visuels. À cet effet, ils remplissent essentiellement des fonctions de recherche, d'éducation et de diffusion.

Les lieux d'interprétation du patrimoine

Les 159 **lieux d'interprétation du patrimoine** assument aussi des fonctions de conservation et de diffusion, mais se distinguent des musées traditionnels du fait que les objets de leurs collections ne sont pas retirés de leur contexte d'origine. On distingue deux grandes catégories de lieux d'interprétation du patrimoine :

- le **lieu historique** (site ou bâtiment et son contenu) qui est conservé le plus intégralement possible afin de témoigner de façon tangible d'un fait historique, d'un personnage, d'un mode de vie ou d'une activité qui lui sont associés;
- le **centre d'interprétation** qui, autour d'une thématique toujours liée à l'histoire ou aux modes de vie de l'endroit où il se trouve, vise à sensibiliser et à informer les visiteurs de la valeur du lieu et de la nécessité de protéger son patrimoine.

Selon les cas, certains lieux d'interprétation du patrimoine mettent en valeur le patrimoine archéologique, architectural, autochtone, commercial, domestique, industriel, maritime, militaire ou religieux; d'autres touchent des personnages ou des événements de l'histoire politique; enfin, plusieurs sont axés sur l'ensemble du patrimoine d'une région.

Soulignons aussi la formule récente et originale de l'économusée : une petite entreprise-musée de type artisanal, visant l'autofinancement, qui produit des objets, traditionnels ou contemporains, dont la connotation est culturelle. Les économusées ont pour mandat de mettre en valeur, dans leur milieu, un patrimoine sur une base de viabilité économique et avec le souci de développer le tourisme culturel et scientifique. Il existe actuellement plusieurs économusées et d'autres projets sont en phase d'expérimentation. En raison de leur particularité, les économusées font partie des entreprises touchées par la stratégie de développement de la grappe des industries culturelles, dans la catégorie «métiers d'art».

3. L'institution muséale[5] : un lieu de plus en plus fréquenté par le public

Au Québec, comme ailleurs dans le monde, les citoyens manifestent un intérêt croissant envers leurs institutions muséales. Cet engouement à l'égard des musées est plus apparent depuis quelques années, comme l'illustrent les résultats de trois enquêtes menées en 1979, 1983 et 1989 sur les comportements des Québécois en matière d'activités culturelles[6].

Selon ces enquêtes, la fréquentation des institutions muséales québécoises a connu une hausse de 24 % entre 1979 et 1989. Si, en 1979, 42,6 % de la population du Québec affirmait avoir fréquenté une institution muséale au moins une fois durant l'année, ce pourcentage atteint 52,7 %[7] dix ans plus tard.

D'autres données, fournies par les institutions elles-mêmes, indiquent qu'il y a eu, par la suite, une nouvelle hausse des

TABLEAU 2

NOMBRE DE VISITEURS EN 1989-1990 ET 1990-1991
DANS 61 MUSÉES ET CENTRES D'EXPOSITION DU QUÉBEC

	1989-1990	1990-1991
Musées d'État	833 287	848 524
MBAM	247 800	394 168
Musées privés (36)	725 322	671 343
Centres d'exposition (21)	281 484	298 400
TOTAL	2 087 893	2 212 435

Source : Compilation du ministère de la Culture à partir des données fournies par les institutions, 1992.

5 À moins d'indications contraires, lorsque nous parlons d'institutions muséales dans ce document, nous faisons référence tout autant aux musées, aux centres d'exposition et aux lieux d'interprétation du patrimoine.

6 Ministère des Affaires culturelles, Delude-Clift, Camille. *Le comportement des Québécois en matière d'activités culturelles de loisir*, 1979; ministère des Affaires culturelles, Delude, Camille. *Le comportement des Québécois en matière d'activités culturelles de loisir au temps 2*, 1983; ministère des Affaires culturelles, Pronovost, Gilles. *Le comportement des Québécois en matière d'activités culturelles de loisir au temps 3*, 1989.

7 Pour plus d'information sur la fréquentation des musées, voir « Financement et fréquentation des musées et des centres d'exposition » *Chiffres à l'appui*, ministère des Affaires culturelles, Vol. VII, Numéro 3, septembre 1992.

entrées dans une soixantaine de musées et de centres d'exposition : 2,1 millions de visiteurs québécois et étrangers en 1989-1990 et près de 125 000 de plus, l'année suivante.

La fréquentation des institutions muséales est en quelque sorte devenue un phénomène de société. Bien qu'elle soit encore marquée par d'importantes disparités (surtout liées au niveau de scolarité), la visite d'une institution muséale est devenue une activité plus répandue et qui intéresse des groupes sociaux de plus en plus larges.

La popularité grandissante des institutions muséales est surtout visible dans les grandes agglomérations de Montréal et de Québec, où se trouvent les musées d'État et plusieurs autres musées d'importance.

Dans la région de la Communauté urbaine de Québec et sur l'île de Montréal, par exemple, ce sont respectivement 60,5 % et 59,6 % de la population qui auraient fréquenté, au moins une fois, une institution muséale en 1989. Par comparaison, la fréquentation dans les autres régions du Québec se situe à 48,7 %. Ce sont d'ailleurs les agglomérations de Québec et de Montréal qui ont connu la plus forte hausse de fréquentation depuis 1979.

TABLEAU 3

ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION DES INSTITUTIONS MUSÉALES DANS LES GRANDES AGGLOMÉRATIONS URBAINES

	1979	1983	1989[8]	1979/1989
CUQ	44,5 %	47,0 %	60,5 %	(+36 %)
CUM	43,6 %	45,6 %	59,6 %	(+37 %)
Ailleurs au Québec	41,9 %	40,8 %	48,7 %	(+16 %)

Source : Enquête sur les comportements culturels des Québécois en matière d'activités culturelles, ministère des Affaires culturelles, 1989.

8 Cette enquête a lieu tous les cinq ans. La prochaine compilation statistique sera disponible en octobre 1994.

Par ailleurs, le rôle des amis et des bénévoles des musées témoigne également de l'importance que les citoyens accordent, dans leur milieu, au patrimoine culturel. Par leur engagement, leur dynamisme et leur soutien, ils contribuent à promouvoir les missions des différentes institutions, à sensibiliser le public aux diverses thématiques abordées dans les expositions et, finalement, à augmenter l'implication du milieu.

4. Un secteur aux retombées économiques majeures

La richesse des collections présentées par les institutions muséales québécoises constitue un actif irremplaçable pour une société. Mais, de plus, lorsque ces collections sont judicieusement conservées, restaurées et mises en valeur, elles peuvent engendrer des retombées économiques considérables.

En ce qui a trait à la création d'emplois, selon le Bureau de la Statistique du Québec, l'effectif à temps plein et à temps partiel[9] de 229 musées, centres d'exposition et lieux d'interprétation du patrimoine totalisait, en 1991-1992, plus de 4000 personnes, pour une masse salariale de près de 87 M$.

TABLEAU 4

EMPLOIS ET MASSE SALARIALE
DANS 229 INSTITUTIONS MUSÉALES, 1991-1992

RÉSEAU MUSÉAL	NOMBRE	EMPLOIS	SALAIRES
Musées	110	2 588	73,5 M$
Centres d'exposition	55	454	4,3 M$
Lieux d'interprétation du patrimoine	64	1 017	9,0 M$
TOTAL	229	4 059	86,8 M$

Source : Bureau de la Statistique du Québec. Compilation spéciale de Statistique Canada sur les établissements du patrimoine, octobre 1993.

9 La majorité des lieux d'interprétation du patrimoine ne sont ouverts que durant la saison estivale, ce qui accroît le nombre d'emplois à temps partiel dans le secteur.

Les retombées économiques, pour une région, sont d'autant plus importantes que plusieurs études démontrent que les entreprises désireuses d'investir sont notamment attirées par des endroits jouissant d'un environnement social de qualité et de possibilités artistiques et culturelles supérieures.

Or, l'impact économique le plus significatif serait lié à l'attraction touristique que suscite, dans une région, l'établissement d'institutions muséales. À cet égard, une étude prévisionnelle, réalisée en 1987 par la firme Éconosult sur le *Musée des beaux-arts de Montréal* (MBAM), démontre la justesse de cette affirmation. À partir de projections de fréquentation, qui ont depuis été confirmées, l'étude d'Éconosult présente, pour les années 1988, 1989 et 1990, une estimation des dépenses des touristes attirés au Québec par le MBAM. La firme, qui précisait que les chiffres qu'elle avançait sont conservateurs, conclut ceci :

> Pour les trois années considérées, le MBAM devrait respectivement attirer 56 500, 40 000 et 45 000 touristes [étrangers] au minimum. Ceux-ci dépenseront en moyenne 700 $ par personne pour leur séjour, de sorte que la dépense touristique globale minimale devrait s'élever à 39,6 M$, 28,3 M$ et 32,3 M$.
>
> De telles dépenses sont de toute première importance au niveau de l'emploi. On estime en effet qu'elles supporteront en moyenne un minimum de 659 emplois au Québec pour un montant total de revenus en salaires et gages d'au moins 11,6 M$ en moyenne. La valeur ajoutée devrait, quant à elle, s'élever à 24,2 M$, 17,3 M$ et 19,7 M$ pour les trois exercices considérés, ce qui démontre bien la force de l'apport du MBAM sur le plan touristique et, conséquemment, sur le plan économique[10].

10 Éconosult, *Évaluation et analyse de l'impact économique net généré au Québec par les activités du Musée des beaux-arts de Montréal*, septembre 1987, page 35.

Une autre étude sur l'impact économique du Musée des beaux-arts de Montréal[11] révélait que chaque dollar dépensé par cette institution en générait tout près du double (effet multiplicateur de 1,98). Sur la base de cette hypothèse, les retombées économiques des quatre «grands musées» s'élèveraient actuellement à plus de 135 M$ annuellement.

Il ne fait pas de doute que les investissements des dernières années dans le développement de grandes institutions muséales ont eu également un impact touristique important pour le Québec, notamment pour les agglomérations urbaines de Montréal et de Québec. En effet, les entrées ont progressé de 64 % sur cinq ans (1988-89 à 1992-93), passant de 918 000 à 1,5 million d'entrées.

Depuis son ouverture à l'automne 1988, le *Musée de la civilisation* à Québec a attiré plus de 3,8 millions de visiteurs. Cinq sondages menés par ce musée auprès de sa clientèle démontrent que près d'un visiteur sur cinq provient de l'extérieur du Québec, ce qui équivaudrait à quelque 700 000 visiteurs étrangers à ce jour[12]. Le Musée a par ailleurs attiré une clientèle importante provenant de toutes les régions du Québec, car selon ces mêmes sondages, de 30 % à 48 % des visiteurs provenaient de l'extérieur de la région de Québec. Pour les quatre «grands musées» québécois, on estime que 20 % des visiteurs sont des touristes étrangers.

La politique québécoise en matière de tourisme souligne que, de tous les équipements culturels, les institutions muséales sont celles qui ont le plus fort potentiel touristique. Aussi, l'établissement d'institutions muséales de qualité, dans les différentes régions du Québec, constitue-t-il un atout touristique additionnel important pour ces régions.

---

11 Ministère des Affaires culturelles du Québec et la Ville de Montréal (CIDEM-tourisme), François Colbert et Jacques M. Boisvert, *Étude de certaines dimensions économiques des activités à caractère culturel : le cas de l'Orchestre symphonique de Montréal, du Musée des beaux-arts de Montréal et du Festival international de jazz de Montréal*, mai 1985, page 42.

12 La part des visiteurs étrangers, parmi l'ensemble des visiteurs, est la suivante :

	Février 89	Juillet 89	Avril 90	Juillet 91	Juillet 93
Autres prov.	7 %	6 %	5 %	5 %	4 %
États-Unis	6 %	6 %	6 %	4 %	6 %
Autres pays	5 %	8 %	7 %	10 %	13 %

5. Une formation professionnelle mieux adaptée à la muséologie actuelle

Le ministère de la Culture et des Communications accorde depuis plusieurs années une attention particulière à la formation. Cette préoccupation s'est manifestée, entre autres, par le biais d'une collaboration étroite avec le milieu de l'enseignement ou par l'octroi de subventions aux muséologues afin qu'ils puissent participer à des stages de formation et de perfectionnement tant au Québec qu'à l'étranger.

Depuis les quinze dernières années, on a noté une nette progression de la compétence professionnelle du personnel du réseau muséologique qui a, en fait, suivi l'évolution du nombre d'institutions muséales. En effet, au moment de la publication, en juin 1978, du *Rapport sur la formation muséologique au Québec* (aussi appelé le rapport Jentel) commandé par le Ministère, la formation muséologique était, pour ainsi dire, inexistante. De ce fait, deux des plus importantes recommandations de ce rapport concernaient la mise en vigueur prioritaire d'un programme de stages de formation en techniques muséologiques, à l'intention du personnel en place et, à plus long terme, l'implantation d'un programme de formation universitaire de deuxième cycle.

Depuis cette date, la formation muséologique a franchi des pas de géant au Québec. L'Université de Montréal et l'Université du Québec à Montréal (UQAM) offrent, depuis 1985, un programme conjoint de maîtrise en muséologie où le nombre annuel d'inscriptions est limité à dix étudiants à temps plein pour chaque université. Plus récemment, l'Université Laval a créé un certificat de 2e cycle en muséologie où s'inscrivent, tous les ans, plus d'une vingtaine d'étudiants. Finalement, le Cégep Montmorency offre deux programmes de techniques de muséologie (une attestation d'études et un diplôme d'études collégiales, à compter de la session d'automne 1994).

En complément à ces programmes universitaires et collégiaux de formation en muséologie, la **Société des musées québécois** (SMQ)[13], qui réunit près de 175 institutions muséales,

13 La SMQ est à la fois le porte-parole de la communauté muséale québécoise auprès des gouvernements et du public en général et un lieu d'échanges et de communication entre les institutions.

offre des activités de perfectionnement en matière de pratique muséologique qui sont destinées au personnel de l'ensemble des institutions du réseau muséal québécois : séances d'information, ateliers de perfectionnement, colloques ou séminaires. La SMQ produit aussi un nombre important de publications visant à mieux informer le personnel muséal et à améliorer ses pratiques muséologiques.

De son côté, le ***Centre de conservation du Québec*** (CCQ), créé par le gouvernement en avril 1979, joue également un rôle important sur le plan de la formation, en plus de fournir des services de restauration. En 1992-1993, près de 3700 heures de services ont été consacrées à des tâches de formation, d'information et de sensibilisation dans le secteur de la conservation et de la restauration, ce qui correspond au quart des activités du CCQ.

Ainsi, des spécialistes du CCQ ont donné des cours en conservation préventive à l'Université Laval, à l'Université de Montréal, à l'Université du Québec à Montréal et au Cégep Montmorency à l'intention des futurs archéologues, muséologues, archivistes et historiens d'art. Le CCQ contribue aussi à la production de publications sur différents thèmes liés à la conservation et il fournit de l'aide conseil à divers musées.

Pour répondre aux besoins prioritaires de ses clientèles, le CCQ consacre 75 % de ses activités à la restauration. En fonction des quotas établis, des services de restauration sont offerts gratuitement aux musées d'État et aux musées privés accrédités dont les demandes ont reçu un avis favorable de la Commission des biens culturels. Les autres clients doivent payer pour les services; des tarifs réduits sont réservés aux organismes à but non lucratif.

À titre d'exemple, en 1992-1993, les sept ateliers du CCQ ont fourni 15 025 heures de services à leur clientèle : 9411 heures ont été consacrées à la restauration des collections d'État (63 % des services) et 3809,5 heures à celle des musées privés (25 % des services).

DEUXIÈME PARTIE

ÉNONCÉ D'ORIENTATIONS

L'actualisation des orientations du Ministère s'inscrit dans le prolongement de son intervention des quinze dernières années et s'inspire directement des orientations de la Politique culturelle en faveur de la valorisation de l'héritage culturel ainsi que de la sensibilisation et de l'accès des citoyens à la vie culturelle. Ces orientations s'adressent à l'ensemble des institutions muséales soutenues par le ministère de la Culture et des Communications.

OBJECTIF CENTRAL
CONSERVER LE PATRIMOINE CULTUREL ET LE RENDRE ACCESSIBLE À LA POPULATION DU QUÉBEC

Depuis de nombreuses années, le gouvernement du Québec assume une responsabilité en ce qui a trait à la conservation des richesses patrimoniales et à leur accessibilité à la population.

C'est ainsi que le gouvernement a progressivement implanté et soutenu les musées d'État et mis en valeur des lieux historiques. Il a également reconnu et soutenu un certain nombre d'institutions privées à but non lucratif, en leur confiant le mandat de participer à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine culturel québécois.

Ce mandat est large car il comprend **la conservation physique des objets** (préservation et restauration), **la gestion générale des collections** (acquisition, inventaire, informatisation, documentation et recherche, circulation des objets, etc.), **la programmation d'activités de diffusion** (expositions, publications), **d'éducation et d'animation**. Il exige le soutien constant et concerté, non seulement de l'État, mais aussi des municipalités, du secteur privé et des communautés locales et régionales.

L'objectif de conservation et d'accessibilité du patrimoine collectif dans un but de développement culturel est toujours d'actualité. Il demeure le principal objectif poursuivi par le

Ministère. À partir des principaux enjeux actuels du réseau muséal québécois, le Ministère se donne aussi un certain nombre de buts plus précis :

AXE 1 : définir un cadre global de fonctionnement du réseau muséal dans une perspective de complémentarité entre les institutions;

AXE 2 : favoriser l'émergence d'une véritable concertation entre les institutions du réseau muséal québécois;

AXE 3 : actualiser l'intervention du ministère de la Culture et des Communications en matière de muséologie liée au patrimoine culturel.

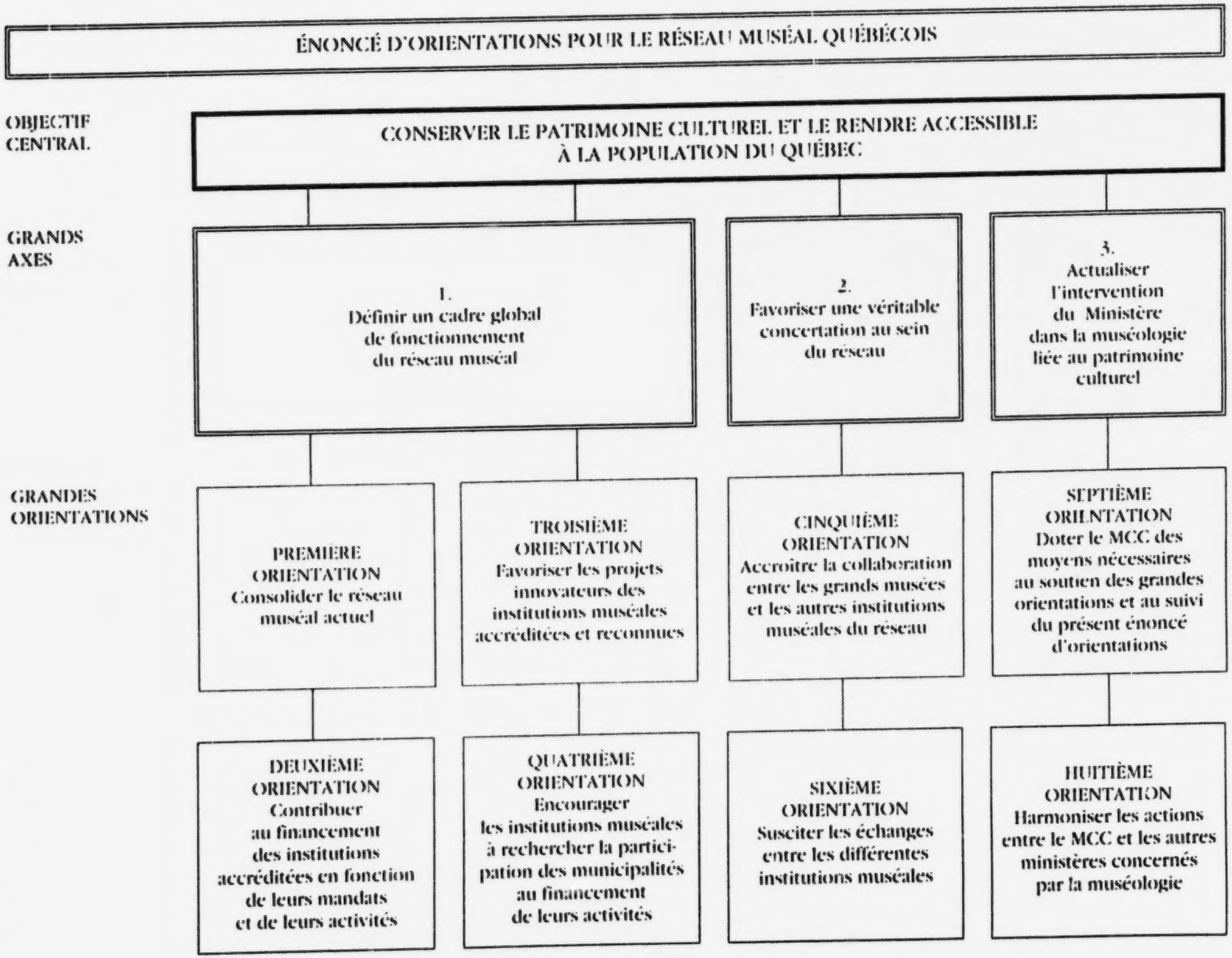
ÉNONCÉ D'ORIENTATIONS POUR LE RÉSEAU MUSÉAL QUÉBÉCOIS
OBJECTIF CENTRAL
CONSERVER LE PATRIMOINE CULTUREL ET LE RENDRE ACCESSIBLE À LA POPULATION DU QUÉBEC
GRANDS AXES
1. Définir un cadre global de fonctionnement du réseau muséal
2. Favoriser une véritable concertation au sein du réseau
3. Actualiser l'intervention du Ministère dans la muséologie liée au patrimoine culturel
GRANDES ORIENTATIONS
PREMIÈRE ORIENTATION Consolider le réseau muséal actuel
TROISIÈME ORIENTATION Favoriser les projets innovateurs des institutions muséales accréditées et reconnues
CINQUIÈME ORIENTATION Accroître la collaboration entre les grands musées et les autres institutions muséales du réseau
SEPTIÈME ORIENTATION Doter le MCC des moyens nécessaires au soutien des grandes orientations et au suivi du présent énoncé d'orientations
DEUXIÈME ORIENTATION Contribuer au financement des institutions accréditées en fonction de leurs mandats et de leurs activités
QUATRIÈME ORIENTATION Encourager les institutions muséales à rechercher la participation des municipalités au financement de leurs activités
SIXIÈME ORIENTATION Susciter les échanges entre les différentes institutions muséales
HUITIÈME ORIENTATION Harmoniser les actions entre le MCC et les autres ministères concernés par la muséologie

AXE 1.
DÉFINIR UN CADRE GLOBAL DE FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU MUSÉAL

Au Québec comme ailleurs, l'un des principaux aspects qui ont caractérisé le développement des musées est l'éclatement de la formule muséale traditionnelle. Des équipements diversifiés, remplissant différentes fonctions muséologiques, ont vu le jour et se sont implantés un peu partout sur le territoire. C'est ainsi que sont nés les écomusées, les centres d'exposition, les centres d'interprétation, les lieux historiques et d'autres formes de diffusion du patrimoine.

La prolifération des modèles muséologiques et des formes organisationnelles qu'ils peuvent susciter reflète une dimension essentielle de la réalité contemporaine. Il appartient d'abord au milieu muséologique lui-même, à travers les multiples structures organisationnelles qu'il s'est données sur le plan québécois et international, de préciser, d'orienter et de revoir au besoin ses propres réflexions et pratiques en matière de muséologie.

Le premier rôle du Ministère est de faciliter les conditions d'exercice de la muséologie au Québec, en vue de la rendre accessible à la population sur l'ensemble du territoire québécois. Il le fera en soutenant un réseau d'institutions dotées de ressources matérielles, humaines et financières suffisantes. Il mettra aussi en place des mesures d'évaluation qui permettront de s'assurer que ces institutions remplissent leurs mandats et poursuivent l'amélioration de la qualité de leurs activités.

PREMIÈRE ORIENTATION
Consolider le réseau muséal actuel

Le ministère de la Culture et des Communications a, au cours des années, reconnu et soutenu par des subventions régulières un nombre important d'institutions muséales[14]. Aujourd'hui, 110 des 382 institutions muséales du Québec reçoivent,

14 Dans le cas des musées et des centres d'exposition, seules les institutions accréditées reçoivent une aide financière au fonctionnement.

pour leur fonctionnement, un soutien financier du Ministère, ce sont : les quatre «grands musées», dont trois d'État, 37 musées privés, 20 centres d'exposition et 42 lieux d'interprétation du patrimoine.

Une des grandes priorités culturelles des quinze dernières années ayant été de rendre la culture accessible à toute la population, cet objectif s'est traduit par la volonté de s'assurer que chaque région du Québec ait accès, grâce à une institution muséale, à son patrimoine culturel. Le réseau était donc à bâtir.

Son élargissement devait permettre à l'ensemble des régions de se doter d'équipements muséologiques et de desservir les populations situées en dehors des grands centres urbains. Il devait aussi permettre d'enrichir la thématique muséale et d'avoir un éventail plus complet des champs muséologiques.

Les efforts du Ministère ont donc favorisé la naissance de nouvelles institutions muséales, en particulier dans les régions du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine, du Saguenay — Lac-Saint-Jean, de l'Estrie, de l'Outaouais et de l'Abitibi — Témiscamingue.

Aujourd'hui, comme l'illustre le tableau 5, la plupart des grandes régions du Québec disposent d'une institution muséale dans les domaines des arts, de l'histoire et de l'ethnologie; une même institution muséale pouvant être à vocation multiple et regrouper deux ou même trois volets. On remarque cependant que ces institutions sont plus nombreuses dans certaines régions administratives. Ainsi, les régions de Montréal, de Québec, de la Montérégie et de la Mauricie — Bois-Francs regroupent, à elles seules, plus de la moitié de l'ensemble des institutions muséales du Québec.

C'est dans cet esprit que le Ministère vise l'établissement d'un réseau de qualité, composé d'un certain nombre d'institutions publiques et privées bien réparties sur le territoire et accessibles, reposant sur des thématiques diversifiées et qui reçoivent un mandat public de conservation et de diffusion du patrimoine collectif.

TABLEAU 5

RÉPARTITION, SELON LES RÉGIONS ET LA VOCATION MUSÉALE*, DES INSTITUTIONS DONT LE FONCTIONNEMENT EST SUBVENTIONNÉ PAR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS, 1992

RÉGION ADMINISTRATIVE	ART (ET ARCHITECTURE)			HISTOIRE			ETHNOLOGIE			GRAND TOTAL		
	Musées	Centres d'expos.	Lieux d'interprétation	Musées	Centres d'expos.	Lieux d'interprétation	Musées	Centres d'expos.	Lieux d'interprétation	Musées	Centres d'expos.	Lieux d'interprétation
01 BAS-SAINT-LAURENT	1	2	1	1	—	2	3	—	2	3	2	3
02 SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN	2	2	—	2	—	2	2	—	1	3	2	3
03 QUÉBEC	3	1	1	3	—	9	4	—	4	5	1	10
04 MAURICIE–BOIS-FRANCS	2	4	3	2	1	-	3	1	4	4	4	5
05 ESTRIE	1	1	—	1	—	—	4	—	—	4	1	—
06 MONTRÉAL-CENTRE	4	1	—	4	—	1	2	—	—	8	1	1
07 OUTAOUAIS	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—
08 ABITIBI–TÉMISCAMINGUE	—	5	—	—	—	3	—	—	5	1	5	5
09 CÔTE-NORD	1	—	—	1	—	4	1	—	2	1	—	4
10 NORD DU QUÉBEC	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11 GASPÉSIE/ILES-DE-LA MADELEINE	1	—	1	2	—	2	3	—	1	3	—	2
12 CHAUDIÈRE–APPALACHES	—	—	—	1	—	2	3	—	2	4	—	3
13 LAVAL	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
14 LANAUDIÈRE	1	—	2	—	—	2	—	—	—	1	—	2
15 LAURENTIDES	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—
16 MONTÉRÉGIE	—	1	—	2	—	4	3	—	1	4	1	4
TOTAL	16	21	8	19	1	31	28	1	22	41	21	42

Source : Ministère des Affaires culturelles, 1992.

* Un même musée et un même lieu d'interprétation du patrimoine peuvent être à vocation multiple, regroupant deux ou même trois volets (art, histoire et ethnologie). Certaines institutions peuvent également couvrir le domaine scientifique. Les centres d'exposition qui ont d'abord une vocation dans le domaine des arts, peuvent proposer des expositions d'art traditionnel (ethnologie), d'histoire ou de science.

Pour concrétiser cette volonté, le Ministère mettra en oeuvre des règles générales d'accréditation et d'évaluation des institutions muséologiques. Cette accréditation s'accompagnera d'un financement au fonctionnement[15].

L'accréditation

À court terme, compte tenu du fait que le réseau existant est suffisamment diversifié et bien réparti sur le territoire, le Ministère privilégie la consolidation plutôt que le développement de nouvelles institutions. Cependant, le nombre d'institutions accréditées ne saurait être établi une fois pour toutes. Reflet des tendances et de l'évolution que connaît une société, le réseau est susceptible d'évoluer, d'adopter des formes différentes, de s'enrichir et, par conséquent, de s'élargir.

Afin de concilier la consolidation du réseau accrédité actuel avec les mutations profondes qui caractérisent l'activité muséale, de nouvelles institutions pourront être accréditées. Ces nouvelles accréditations auront toutefois un caractère exceptionnel.

Les quatre principes suivants guideront l'examen des demandes d'accréditation :

- *la nature et l'importance des collections ou la richesse patrimoniale du lieu d'interprétation*: il devra s'agir de richesse qu'il importe à tout prix de préserver et de mettre en valeur pour les générations actuelles et futures. Avant de construire ou d'accréditer une nouvelle institution, la possibilité que cette collection ou ce lieu soit mis en valeur par une institution existante sera aussi examinée;

- *la recherche d'un équilibre thématique et géographique*; il devra s'agir d'une demande portant sur une thématique qui n'est pas présentée par une autre institution ou provenant d'une région mal desservie;

15 Pour la liste complète des critères d'accréditation et d'évaluation, voir les annexes 2 et 3.

- *l'appui de la communauté locale*; afin de s'assurer que le projet s'intègre dans la vie culturelle régionale, la demande devra être appuyée et soutenue financièrement par des partenaires du milieu;

- *la viabilité financière du projet*; dans le cas d'une construction ou d'un agrandissement, la structure de financement devra comprendre les coûts de construction et de fonctionnement de l'institution.

Dans le cadre du processus d'accréditation (nouvelles demandes ou désaccréditation), le Ministre soumettra à la Commission des biens culturels une demande d'avis concernant la qualité du dossier présenté. La Commission, conformément à son mandat, pourra mettre sur pied un comité composé d'experts du milieu muséologique pour formuler ses recommandations. La décision tiendra compte de l'avis de la Commission, de la capacité de l'institution de rencontrer l'ensemble des critères d'accréditation et aussi des disponibilités budgétaires gouvernementales[16].

Par ailleurs, dans le cas des lieux d'interprétation du patrimoine qui, contrairement aux musées privés et aux centres d'exposition, sont encore exclus du processus, il faudra en priorité les intégrer dans la démarche d'accréditation[17].

L'évaluation

Toutes les institutions accréditées, peu importe leur taille ou la nature de leurs activités, feront l'objet d'une évaluation triennale. Cette démarche doit être envisagée dans une perspective positive qui consiste à rechercher les moyens qui permettront aux institutions d'augmenter la qualité de leurs activités et, au besoin, de se réajuster. L'évaluation portera sur

16 Compte tenu de tous ces aspects, le fait de ne pas être accrédité ne doit pas être interprété comme un jugement négatif sur l'intérêt de l'institution.

17 Trois organismes, dont un écomusée, un musée et un centre d'exposition reçoivent, à titre d'institution muséale reconnue d'intérêt culturel, une aide financière ponctuelle. Tout comme les lieux d'interprétation du patrimoine, ces organismes verront leur demande d'accréditation évaluée en priorité.

l'ensemble des activités de l'institution (la collection, la conservation, la recherche, les expositions, l'animation, l'éducation et la diffusion).

Le comité d'évaluation

Un comité composé de pairs du milieu muséal verra à évaluer, sur une base triennale, la qualité des réalisations de toutes les institutions muséales accréditées. Cette évaluation se fera sur une base nationale et tiendra compte de la grande variété des institutions et de leur situation. Le Centre de conservation du Québec pourra être associé à la démarche d'évaluation pour les aspects reliés à la conservation des oeuvres et des artefacts.

Les directions régionales du Ministère effectueront le suivi des recommandations du comité auprès des institutions muséales. La poursuite de la qualité des activités constitue un objectif essentiel pour le maintien de l'accréditation.

DEUXIÈME ORIENTATION
Contribuer au financement des institutions muséales accréditées en fonction de leurs mandats et de leurs activités

Si l'établissement de normes d'accréditation et d'évaluation est indispensable à l'existence d'un réseau plus cohérent, plus soucieux d'établir des standards de qualité, il n'assure pas pour autant la viabilité des institutions ainsi reconnues. Il faut que ces institutions puissent, en outre, disposer de ressources humaines, financières et techniques suffisantes pour atteindre les niveaux d'excellence exigés lors de leur accréditation et de leur évaluation périodique.

C'est pourquoi **il importe d'accorder une priorité à la consolidation des institutions qui composent ce réseau,** afin qu'elles soient pourvues des moyens nécessaires pour remplir avec efficacité et compétence leurs mandats muséologiques.

Quand on aborde la question du soutien gouvernemental au financement des institutions muséales, on doit, à des fins administratives, faire une distinction entre les différentes institutions selon leurs mandats et la nature de leurs activités. Les catégories proposées ultérieurement ne servent qu'aux fins de l'établissement d'un mode de financement adapté à la réalité très diversifiée des institutions. Nous distinguons :

Les musées régis par une loi constitutive

- les musées d'État et le Musée des beaux-arts de Montréal;

Les institutions muséales accréditées

- les musées privés, les centres d'exposition et, ultérieurement, les lieux d'interprétation du patrimoine soutenus pour leur fonctionnement, répartis à l'échelle du Québec. Parmi ces institutions, celles dont l'importance et l'ampleur de la richesse patrimoniale des collections ou de la thématique est d'intérêt national et dont le budget de fonctionnement est supérieur à un million de dollars sont qualifiées «d'intermédiaires».

Le tableau 6 illustre l'aide publique québécoise au développement du secteur de la muséologie. Le total des subventions au fonctionnement versées par le Ministère aux institutions muséales est passé de 42,5 M$, en 1989-1990, à 67,8 M$, en 1992-1993, soit un accroissement de plus de 60 % sur une période de trois ans. Cette aide représentait, en 1992-1993, en moyenne 60 % de leurs revenus totaux; ce pourcentage variant de 17 % à 87 % selon la catégorie des institutions.

TABLEAU 6

ÉVOLUTION DES SOURCES DE FINANCEMENT DES INSTITUTIONS MUSÉALES SUBVENTIONNÉES PAR LE MCC, 1989-1990 À 1992-1993

INSTITUTIONS	REVENU TOTAL	MCC SUBVENTION RÉGULIÈRE	%	QUÉBEC AUTRES SUBVENTIONS	%	CANADA SUBVENTIONS	%	MUNICIPALITÉ SUBVENTIONS	%	REVENUS AUTONOMES ET AUTRES	%
MUSÉES RÉGIS PAR UNE LOI											
1989-1990	44 078 243 $	35 076 000 $	79,6 %	43 496 $	0,1 %	960 604 $	2,2%	407 567 $	0,9%	7 807 676 $	17,6%
1992-1993	68 023 700 $	53 829 700 $	79,1 %	40 800 $	0,05%	2 603 400 $	3,8%	527 400 $	0,7%	11 022 400 $	16,2%
MUSÉES ACCRÉDITÉS											
1989-1990	12 711 010 $	3 565 641 $	28,05%	625 120 $	4,9 %	959 020 $	7,5%	848 353 $	6,7%	6 417 821 $	50,5%
1992-1993	35 605 998 $	8 587 758 $	24,1 %	2 602 905 $	7,3 %	3 514 842 $	9,9%	1 333 484 $	3,7%	20 581 346 $	57,8%
CENTRES D'EXPOSITION ACCRÉDITÉS											
1989-1990	2 872 744 $	1 091 204 $	38,0 %	188 637 $	6,6 %	239 269 $	8,3%	861 585 $	30,0%	475 135 $	16,5%
1992-1993	4 182 708 $	2 064 056 $	50,0 %	171 439 $	4,1 %	349 319 $	8,4%	1 124 809 $	26,9%	443 085 $	10,6%
SOUS-TOTAL											
1989-1990	59 661 997 $	39 732 845 $	66,7 %	857 253 $	1,4 %	2 158 893 $	3,6%	2 117 505 $	3,6%	14 700 632 $	24,7%
1992-1993	107 782 406 $	64 481 514 $	59,8 %	1 800 807 $	1,7 %	6 467 561 $	6,0%	2 985 693 $	2,8%	32 046 831 $	29,7%
LIEUX D'INTERPRÉTATION DU PATRIMOINE											
1989-1990	6 129 783 $	2 769 109 $	43,6 %	224 120 $	3,5 %	392 174 $	6,2%	1 774 304 $	28,0%	1 188 524 $	18,7%
1992-1993	ND	3 355 073 $[1]	—	ND	—	ND	—	ND	—	ND	—
GRAND TOTAL											
1989-1990	65 791 780 $	42 501 954 $	64,5 %	1 081 373 $	1,6 %	2 551 067 $	3,9%	3 891 809 $[2]	5,9%	15 889 156 $	24,1%
1992-1993	ND	67 836 587 $	—	ND	—	ND	--	ND	—	ND	—

Source : Ministère des Affaires culturelles, 1992-1993

1 Seules les données des subventions régulières du MCC sont disponibles pour les lieux d'interprétation du patrimoine pour l'année 1992-1993. Ces données incluent la subvention du ministère à la SOGIC pour le loyer de certains lieux d'interprétation du patrimoine.

2 Les subventions municipales ne comprennent pas les exemptions de taxes.

Cette hausse de l'aide financière gouvernementale reflète les efforts accomplis en vue de compléter l'instauration d'un véritable réseau muséal québécois.

- Les travaux de construction, d'agrandissement et de rénovation effectués au Musée des beaux-arts de Montréal, au Musée d'art contemporain de Montréal et au Musée du Québec ont permis d'augmenter les surfaces d'exposition. Mais, de ce fait, les coûts de fonctionnement de ces musées ont également augmenté.

- Par ailleurs, dans la foulée de la Politique culturelle du Québec, on a réajusté à la hausse les subventions allouées en 1992-1993 et 1993-1994 aux musées privés et aux centres d'exposition répartis à travers le Québec.

- Enfin, il convient de souligner que le nombre d'institutions muséales accréditées par le Ministère a continué à augmenter depuis 1989.

Le financement des musées d'État et du Musée des beaux-arts de Montréal

Depuis quinze ans, l'effort gouvernemental est axé sur la mise en place de grandes institutions muséales, c'est-à-dire *les trois musées d'État et le Musée des beaux-arts de Montréal*.

Ainsi, la création du *Musée de la civilisation à Québec*, l'agrandissement du *Musée du Québec* et du *Musée des beaux-arts de Montréal* et le déménagement du *Musée d'art contemporain de Montréal* représentent des dépenses publiques d'immobilisations d'environ 130 M$.

Des institutions d'une telle envergure sont essentielles par les liens qu'elles peuvent entretenir au niveau international. Elles permettent la rencontre avec un patrimoine artistique et ethnologique qui appartient à l'ensemble de la communauté mondiale et constituent à l'étranger des vitrines de notre culture.

L'implantation de grandes institutions muséales constitue un acquis majeur, dans la mesure où la mise en place de têtes de réseau fortes et bien équipées est aussi une étape nécessaire à l'établissement d'un réseau dynamique et de qualité.

En 1988-1989, le gouvernement adoptait pour les musées d'État et le Musée des beaux-arts de Montréal une méthode de financement dite normalisée qui est basée sur les superficies d'exposition. Cette méthode prévoit que le montant de la subvention est attribué à partir d'un montant normalisé multiplié par le nombre de mètres carrés de superficie d'exposition. En 1991-1992, le Ministère a révisé les superficies reconnues à des fins d'exposition et servant de base au calcul de l'aide financière.

Le financement des institutions muséales accréditées

La priorité accordée au développement de grandes institutions muséales a été accompagnée, durant cette période, d'un effort important de modernisation des musées privés, des centres d'exposition et des lieux d'interprétation du patrimoine.

Depuis la mise en place du programme d'aide financière aux équipements culturels, en 1983, 47 musées et centres d'exposition ont bénéficié de subventions destinées à la construction ou à la modernisation de leurs équipements muséologiques, pour un montant global de 31 M$. Parmi ces 47 institutions, 26 ont reçu une aide financière de plus de 100 000 $. De plus, grâce au programme d'aide aux municipalités en matière de patrimoine et au programme d'aide aux équipements culturels, 21 lieux d'interprétation du patrimoine ont également modernisé leurs équipements muséologiques, pour un montant global de plus de 4,6 M$.

• *Musées intermédiaires*

Ce second ensemble comprend le *Musée de l'Amérique française*, le *Musée David M. Stewart*, le *Musée McCord d'histoire canadienne*, le *Musée des arts décoratifs* et le *Centre canadien d'architecture*.

Le soutien gouvernemental aux musées privés intermédiaires repose sur la recherche d'un équilibre entre la situation particulière de ces musées dont le financement est assuré principalement par des revenus autonomes, et la proportion de subvention au fonctionnement à laquelle ceux-ci peuvent

s'attendre en tant qu'institutions contribuant à la préservation du patrimoine culturel. Le Ministère reconnaît que, sur le plan de la muséologie, ces institutions sont considérées comme occupant une place particulière dans le réseau, en raison de l'importance et de l'ampleur de la richesse patrimoniale de leurs collections.

Le mode de financement des musées intermédiaires accrédités, introduit par le Ministère depuis 1993-1994, repose aussi sur le nombre de mètres carrés de superficie d'exposition multiplié par un montant normalisé.

- *Institutions muséales dont le budget est inférieur à un million de dollars*

On compte un grand nombre d'institutions muséales réparties sur l'ensemble du territoire québécois dont les mandats et les activités sont très diversifiés.

Afin de mieux tenir compte de cette situation, les paramètres de financement devront être multiples, contrairement à la méthode utilisée pour le financement des musées d'État et des musées intermédiaires, pour lesquels seul un paramètre basé sur les surfaces d'exposition prévaut actuellement.

Ces nouveaux paramètres, qui ont été appliqués de façon transitoire au cours des deux dernières années, seront en vigueur à partir de 1994-1995.

La définition des paramètres de financement repose ainsi sur les éléments d'un budget de base qui permet à chaque institution d'avoir :

- un personnel permanent suffisant et compétent;
- les ressources permettant aux institutions qui possèdent des collections ou des immeubles d'intérêt patrimonial de les conserver dans des conditions satisfaisantes;
- les moyens d'assurer une gestion efficace des collections qu'elles ont à conserver et à diffuser (inventaire, documentation, archives relatives à la culture traditionnelle, etc.);
- les moyens d'effectuer les activités de recherche nécessaires à la mise en valeur de leurs collections et à la promotion du patrimoine québécois en général;

- les ressources nécessaires pour contribuer à l'organisation, à la présentation et à la diffusion d'expositions, itinérantes ou non, de même qu'à l'élaboration d'activités éducatives et pédagogiques pouvant servir aussi de guide méthodologique à d'autres institutions muséales de la région ou d'ailleurs.

Le nouveau mode de financement répondra au **besoin de stabilité et de transparence** depuis longtemps exprimé par les milieux muséologiques et aura de plus l'avantage d'assurer, à partir de critères communs, **une plus grande équité** entre ces institutions, en leur fournissant les ressources de base que requiert la situation particulière de chacune.

Dans ce contexte, le Ministère a défini des normes communes de financement visant à combler les besoins essentiels de ces institutions. Ce scénario de financement s'appliquera, en 1994-1995, aux musées privés en régions et aux centres d'exposition accrédités. Cette formule de financement sera appliquée aux lieux d'interprétation du patrimoine retenus au terme du processus d'accréditation prévu pour les deux prochaines années.

Cette formule de financement est basée sur les six paramètres suivants qui reflètent l'ensemble des facettes de la réalité des institutions :

- **le personnel des institutions muséales :**

  1. le financement **de la rémunération** du personnel, ainsi que le financement de **la formation et du perfectionnement** de ce personnel.

- **les activités muséologiques :**

  2. le financement **des activités de diffusion, d'animation et d'éducation** dans les salles d'exposition;

  3. le financement **des activités de conservation et de restauration des collections**;

  4. le financement des activités liées à **l'acquisition d'objets et d'artefacts** en vue de compléter et d'enrichir les collections existantes;

  5. le financement des **activités de recherche**.

- **les nouvelles sources de revenus :**

  6. une formule d'appariement basée sur les revenus provenant des **municipalités**.

L'addition de ces six paramètres représente la subvention maximale de fonctionnement à laquelle une institution pourra avoir droit[18]. Afin de garder la contribution gouvernementale à l'intérieur d'une marge acceptable et de lier davantage la contribution de l'État à la croissance des institutions, un seuil est cependant fixé : la subvention de fonctionnement ne pourra dépasser la norme maximale de 55 % des revenus totaux de chaque institution muséale[19]. Pour la majorité des institutions, l'application de ce mode de financement entraîne une augmentation de la contribution gouvernementale[20].

Pour les institutions muséales accréditées, le Ministère conclura de plus des ententes triennales afin d'assurer les ressources financières nécessaires à la réalisation de leurs mandats. Ces ententes seront conditionnelles au dépôt d'un plan d'activités répondant aux critères d'accréditation et aux résultats de l'évaluation nationale.

TROISIÈME ORIENTATION
Favoriser les projets innovateurs des institutions muséales accréditées et reconnues

Il s'agit de mettre en place des conditions qui amènent les institutions accréditées et reconnues à vouloir atteindre les plus hautes normes de qualité et de performance. À cet égard, le Ministère présente une mesure complémentaire au soutien au fonctionnement afin de soutenir financièrement les projets

18 À ces six paramètres, pourrait s'ajouter un paramètre qui tienne compte de l'évolution des revenus autonomes si les ressources financières consacrées au programme sont suffisantes. De même, une indexation des paramètres sera possible lorsque la politique financière gouvernementale prévoira une telle indexation.

19 Pour plus de détails sur la nouvelle formule de financement, voir annexe 3.

20 Une partie de ces augmentations a été versée en 1992-1993, et l'autre partie sera versée en 1994-1995.

particuliers soumis par les institutions. Les projets contribuant à l'atteinte des orientations de la Politique culturelle et de l'énoncé en muséologie seront privilégiés. Cette mesure comporte deux grands volets :

1. Dans l'intention de susciter une attention particulière à tous les aspects de la conservation et de la restauration, un premier volet s'adresse aux institutions qui font des efforts notables pour améliorer l'état et la conservation de leurs collections.

2. Dans un deuxième volet, on accordera une attention particulière aux projets qui contribuent à la sensibilisation de la population aux activités muséologiques ou qui contribuent au développement des échanges au sein du réseau, notamment les initiatives qui visent à monter ou à diffuser des expositions communes ou itinérantes. Par ailleurs, ce volet sera aussi ouvert à des initiatives à caractère international sur des questions jugées prioritaires pour le réseau.

Un comité de sélection, composé de pairs du milieu muséologique, évaluera annuellement les projets soumis en tenant compte notamment:

a) de l'impact culturel sur la communauté :

- priorité aux projets qui, par la qualité du contenu muséologique, ont une démarche innovatrice en matière d'éducation et de sensibilisation de la population. De même, en conformité avec la Politique culturelle qui favorise la participation des citoyens à la vie artistique et culturelle, les projets de formation des bénévoles oeuvrant dans le domaine de la muséologie seront jugés prioritaires.

b) des retombé s économiques et touristiques :

- priorité aux projets qui réussissent à amener la population d'ici et d'ailleurs à fréquenter davantage les institutions muséales du Québec.

QUATRIEME ORIENTATION
Encourager les institutions muséales à rechercher la participation des municipalités au financement de leurs activités

L'analyse de la situation nous a révélé qu'un grand nombre d'institutions actuellement soutenues par le Ministère ont une marge de manoeuvre restreinte sur le plan financier, bien inférieure à ce que plusieurs considèrent comme un seuil minimal de fonctionnement. Ce seuil ne peut que varier d'une institution à une autre, tant les mandats sont différents.

Il varie d'autant plus que la structure des revenus de chaque institution est aussi très différente. En effet, on constate qu'entre les types d'institutions et entre les établissements de nature similaire, l'importance relative de la commandite et des dons privés, ainsi que la part des subventions des autres paliers de gouvernement varient beaucoup.

Tout en continuant à jouer un rôle important dans le soutien au fonctionnement des institutions muséales accréditées, le Ministère encourage fortement le milieu muséologique à diversifier leurs sources de financement. La responsabilité du développement du réseau doit reposer également sur la contribution du milieu, des particuliers et des entreprises privées. Par ailleurs, les sociétés d'histoire, les universités et les centres d'archives peuvent eux aussi aider les institutions de leur région par le biais, entre autres, d'échanges de services.

De même, à l'exemple de plusieurs municipalités déjà engagées dans le domaine muséologique, les intervenants locaux ou régionaux doivent prendre une part plus importante dans le soutien des institutions muséales situées sur leur territoire. Plusieurs reconnaissent déjà leurs responsabilités culturelles à l'égard des institutions dont la vocation est locale et régionale et comprennent l'importance de ces institutions dans la qualité de vie et la promotion touristique.

Si encore peu de municipalités participent au financement direct des institutions muséales établies sur leur territoire, un nombre important d'entre elles, par contre, accordent à leurs institutions muséales un soutien indirect sous forme de services. Un sondage, réalisé au printemps 1990 par la Société

des musées québécois, révèle que 66 % des institutions bénéficient actuellement de divers services municipaux et que 25 % d'entre elles reçoivent l'équivalent de 25 000 $ à 50 000 $ en services de toutes sortes. Les services offerts sont variés : entretien extérieur des bâtiments, conciergerie, stationnement, chauffage et électricité.

Outre les services offerts, les exemptions de taxes municipales peuvent avoir une incidence importante sur le fonctionnement d'une institution muséale.

Seuls les efforts conjoints du milieu, des municipalités et du Ministère pourront donner un second souffle au réseau muséal. C'est dans cette perspective que le Ministère propose une mesure incitative en faveur de la diversification des sources de financement au moyen d'une formule d'appariement[21] à l'intention des municipalités locales et régionales. La formule d'appariement a pour effet d'inciter les municipalités à participer au financement des institutions.

La formule, qui comprend notamment un paramètre basé sur l'appariement, aura pour effet d'encourager la croissance et de suivre à moyen terme l'évolution des institutions muséales. En effet, une institution qui, par son dynamisme, génère d'une année à l'autre de nouveaux revenus provenant du milieu municipal, bénéficiera à tous les trois ans d'une bonification de l'aide au fonctionnement. À compter de 1994-1995, et cela pour une durée de trois ans, la formule d'appariement sera basée sur la contribution moyenne des municipalités pour les trois années précédentes.

Ainsi, dans le prolongement de la politique culturelle du Québec qui vise à assurer une vie culturelle active dans chacune des régions, le Ministère entend donc miser sur le partenariat avec les municipalités pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle et de poursuivre le développement du patrimoine culturel de leur milieu.

21 On trouvera, à l'annexe 4, le détail des modalités d'application de la formule d'appariement.

Et c'est pourquoi, en parallèle à cette formule d'appariement appliquée au domaine de la muséologie, le Ministère veut encourager la signature d'ententes globales de développement culturel qui viendront concrétiser la responsabilité conjointe des parties ministérielles et municipales dans le développement culturel de la population. En concluant une entente avec une municipalité, le Ministère s'associera aux objectifs municipaux concordant avec ceux de la politique culturelle gouvernementale, notamment en matière de conservation ou de diffusion du patrimoine.

AXE 2.
FAVORISER UNE VÉRITABLE CONCERTATION AU SEIN DU RÉSEAU

Les institutions muséales ont jeté les bases d'une collaboration entre elles et ont commencé à fonctionner comme les composantes d'un réseau véritable et articulé. La Société des musées québécois, l'Association québécoise d'interprétation du patrimoine et les regroupements volontaires d'institutions à l'échelle régionale exercent à cet égard une influence des plus importantes.

Deux orientations sont retenues dans cet axe.

CINQUIÈME ORIENTATION
Accroître la collaboration entre les «grands musées» et les autres institutions muséales du réseau

La mise en place d'institutions muséales d'importance est une condition essentielle à l'établissement d'un réseau bien équipé et de qualité. Par ailleurs, les trois musées d'État et le Musée des beaux-arts de Montréal (les «grands musées»), de concert avec les autres institutions muséales, peuvent contribuer à rendre accessibles à un plus large public certains volets de leurs collections, à réaliser en commun certaines expositions ou encore, plus généralement, à partager leur expertise.

Les musées d'État et le Musée des beaux-arts de Montréal devront mettre en place des mécanismes ou structures facilitant l'adoption de ces mesures, que ce soit, par exemple, pour le prêt d'oeuvres ou d'artefacts, l'aide à l'organisation d'expositions itinérantes (en recevant des expositions organisées par les autres institutions et en faisant circuler leurs propres expositions), pour des activités de perfectionnement des muséologues au sein du réseau et la création d'activités éducatives pouvant servir de modèle. Ils pourraient en outre offrir leur expertise aux institutions du réseau en regard de leurs activités muséologiques.

Dans cette démarche, il faudra éviter de réduire le rôle des autres institutions à une simple fonction d'accueil des expositions. Les «grands musées» devront, en d'autres mots, développer davantage d'échanges réciproques et inclure ceux-ci dans le bilan de leurs réalisations. Il existe déjà une amorce de collaboration en ce sens, qu'illustrent l'organisation de certaines expositions, des publications conjointes, des séminaires, des colloques, etc. Une tendance qui doit toutefois se poursuivre et s'appuyer sur l'expertise importante présente au sein des grandes institutions.

SIXIÈME ORIENTATION
Susciter les échanges entre les différentes institutions muséales

Il faut encourager les institutions muséales à fonctionner comme les composantes d'un réseau poursuivant des objectifs liés à la conservation et à la mise en valeur d'un patrimoine commun à l'ensemble du Québec. Il faut susciter un rapprochement étroit entre toutes les institutions (qu'il s'agisse des «grands musées» entre eux ou des institutions accréditées), notamment celles qui ont des fonctions ou des thématiques analogues, les amener à collaborer dans le respect de l'autonomie et des prérogatives de chacune.

Déjà, dans plusieurs régions, d'intéressantes initiatives de concertation prennent forme. Il peut s'agir d'échanges continus grâce à l'intermédiaire des regroupements régionaux ou de la Table régionale de la Société des musées québécois, ou encore d'échanges ponctuels comme des échanges de services, la réalisation d'expositions, des publications communes, etc.

Le Ministère tient à souligner que l'apport des associations du milieu muséologique est essentiel pour assurer le dynamisme et le développement d'échanges au sein du réseau. La vie associative contribue largement à améliorer les conditions économiques et sociales des professionnels du réseau et joue un rôle indispensable sur le plan du perfectionnement, de la promotion et de l'information, tant auprès des membres de ces associations qu'auprès du public. Le rôle de la Société des

musées québécois est à cet égard déterminant et le Ministère continuera de la soutenir.

Le Ministère entend aussi encourager les projets des associations les plus représentatives du milieu de la muséologie. De même, il favorise la formation de regroupements volontaires d'institutions muséales à l'échelle régionale et interrégionale. Ce soutien se fera à l'intérieur du programme de soutien aux projets spéciaux mentionnés précédemment. Ainsi, le Ministère accordera une attention particulière aux initiatives qui favorisent le développement des échanges entre institutions. Par cette mesure, il entend soutenir les initiatives originales et constructives provenant des institutions.

AXE 3.
ACTUALISER L'INTERVENTION DU MINISTÈRE DANS LA MUSÉOLOGIE LIÉE AU PATRIMOINE CULTUREL

Le présent énoncé d'orientations constitue le cadre de fonctionnement du réseau muséologique dont se dote le ministère de la Culture et des Communications, en conformité avec l'énoncé de la Politique culturelle du Québec adoptée en juin 1992.

Les institutions à caractère muséal, par leur mandat général de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel, représentent l'une des pièces maîtresses dans la promotion de l'identité culturelle de la société québécoise, dans le développement des relations harmonieuses entre ses différentes communautés, ainsi que pour l'ouverture de la société québécoise à la vie culturelle mondiale.

Afin d'actualiser ses interventions et de confirmer son rôle dans le développement de la muséologie au Québec, le ministère de la Culture et des Communications retient deux orientations.

SEPTIÈME ORIENTATION
Doter le ministère de la Culture et des Communications des moyens nécessaires au soutien des grandes orientations et au suivi du présent énoncé d'orientations

Le Ministère s'engage à assurer la mise en œuvre du présent énoncé d'orientations. Celui-ci aura une influence positive sur la gestion du Ministère, puisqu'il permettra de mieux baliser ses interventions dans le contexte général de développement du réseau muséal.

Cette démarche s'inscrit dans le prolongement de la Politique culturelle qui identifiait déjà les deux mandats complémentaires suivants :

A) Un mandat axé sur les orientations et le suivi de la Politique culturelle et des politiques sectorielles.

Le développement de la muséologie en tant que secteur d'activités doit être abordé de façon globale. Le Ministère a créé récemment une direction du patrimoine et de la muséologie où les divers aspects du développement de la muséologie seront abordés. Cette unité administrative effectuera aussi le suivi de l'application du présent énoncé d'orientations.

Ce suivi des orientations en muséologie et de leur actualisation s'appuiera sur une connaissance d'ensemble de l'évolution du secteur de la muséologie. Ainsi, de nouvelles mesures devront être élaborées au cours des prochaines années pour appuyer les orientations retenues, soutenir le dynamisme des organismes et mieux reconnaître la diversité des institutions. On peut penser, par exemple, à une bonification du financement pour les institutions les plus performantes lors du processus d'évaluation.

Cette direction aura aussi pour mandat d'assurer les échanges avec les associations du domaine de la muséologie et d'harmoniser l'intervention et l'action des autres ministères et organismes gouvernementaux oeuvrant en muséologie.

Soulignons que le ***Centre de conservation du Québec***, conformément à son mandat, joue un rôle important auprès des musées d'État et des institutions muséales privées, en leur offrant une expertise en matière de restauration, d'aide à la conservation préventive et de perfectionnement du personnel. Le Ministère entend renforcer le rôle du CCQ pour qu'il puisse répondre davantage aux principaux besoins du réseau québécois d'institutions muséales. De plus, son mode de fonctionnement sera revu afin que les institutions muséales participent davantage aux orientations les concernant.

B) Un mandat axé sur l'harmonisation et la coordination de l'activité ministérielle en régions (actions territoriales).

Comme les institutions muséales ont pour objectif d'offrir aux visiteurs des services de qualité, il importe d'établir avec elles des relations qui tiennent compte de leur spécificité et de leur environnement territorial. Les représentants régionaux du Ministère doivent être ouverts aux préoccupations des musées, des centres d'exposition et des lieux d'interprétation du patrimoine.

C'est pourquoi les directions régionales du Ministère constituent la porte d'entrée privilégiée pour les relations courantes avec les institutions muséales situées sur le territoire desservi; elles établissent une présence active dans les structures régionales, notamment au sein des conseils régionaux de développement; elles assurent les services de première ligne aux différents types de clientèle de leur territoire. Elles assureront notamment la gestion des programmes d'aide aux institutions muséales et le suivi des recommandations des comités d'évaluation et des activités des institutions sur leur territoire.

HUITIÈME ORIENTATION
Harmoniser les actions entre le ministère de la Culture et des Communications et les autres ministères concernés par la muséologie

Par ses programmes de soutien, le ministère de la Culture et des Communications constitue le principal acteur ministériel québécois en matière de muséologie et, plus exactement, dans le domaine du patrimoine culturel.

Par ailleurs, le gouvernement fédéral et les autorités municipales sont aussi très actifs dans la préservation et la mise en valeur du patrimoine. Au plan fédéral, le Service canadien des Parcs possède plus d'une vingtaine de lieux historiques nationaux au Québec. On peut également ajouter le Musée des civilisations à Hull, qui fait partie du réseau des Musées nationaux du Canada et, enfin, la Commission des champs de

bataille nationaux qui gère le Parc des Champs de bataille, à Québec (Plaines d'Abraham). Au plan municipal, plusieurs villes ont la responsabilité de centres d'exposition, de maisons de la culture et de musées. Elles sont également propriétaires de près de la moitié des lieux de diffusion du patrimoine.

Du côté du gouvernement du Québec, en plus du Ministère de la Culture et des Communications, des ministères qui traditionnellement n'interviennent pas ou peu dans le domaine de la muséologie sont directement ou indirectement concernés en raison de la nature de leurs activités.

C'est ainsi qu'au sein des institutions muséales, les activités du domaine de l'**éducation** jouent aujourd'hui un rôle essentiel en faveur de la sensibilisation des jeunes aux arts, à l'histoire et à l'ethnologie.

L'intérêt grandissant du public pour les musées, les centres d'exposition et les lieux d'interprétation du patrimoine font de ces institutions des équipements culturels stratégiques pour le développement du **tourisme** sur tout le territoire du Québec. La mise en valeur de notre héritage culturel favorise aussi les échanges **internationaux**, tant du point de vue de l'expertise professionnelle que des expositions.

Les économusées, par ailleurs, sont des institutions à la frontière de la muséologie et du secteur des **industries** culturelles. Enfin, le développement du domaine **scientifique et technique** illustre de façon éloquente ce phénomène d'éclatement de la muséologie, où la notion de patrimoine culturel évolue rapidement et couvre des domaines toujours plus vastes.

Face à cet environnement en mutation, et conformément aux orientations de la Politique culturelle du Québec et à la loi qui créa le ministère de la Culture et des Communications, le Ministère développera ses relations avec les ministères et organismes gouvernementaux. Il harmonisera ainsi les actions du gouvernement en matière de culture, et notamment en matière de muséologie.

Les bases de cette intervention reposent sur les éléments suivants :

a) Le ministère de la Culture et des Communications est, dans le domaine du patrimoine culturel, responsable du fonctionnement et du développement de la muséologie et, à ce titre, responsable de la définition des orientations gouvernementales touchant la muséologie.

b) Le ministère de la Culture et des Communications s'assurera du respect de ces orientations dans le cas de projets muséologiques concernant d'autres ministères. Cette démarche visera aussi à harmoniser les actions gouvernementales dans des domaines d'activités connexes (formation, perfectionnement, éducation, tourisme, rayonnement international) ou en émergence (industries culturelles, science et technologie).

c) Le ministère de la Culture et des Communications, compte tenu de l'importance de la formation continue et des défis qui attendent les intervenants en muséologie, s'associera à la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre (S.Q.D.M.) dans la mise sur pied d'un comité sectoriel pour la muséologie. Cette action fait suite à la volonté manifeste des intervenants du milieu de se prendre en main en regard du développement des ressources humaines.

d) Le ministère de la Culture et des Communications, compte tenu des lacunes en ce domaine, accordera une priorité à l'harmonisation des actions gouvernementales touchant plus particulièrement le développement de la muséologie scientifique et technique. Ce travail s'effectuera de concert avec le ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie qui a, selon sa loi constitutive, le mandat de favoriser et de coordonner le développement et la diffusion de l'information scientifique et de la culture scientifique et technologique.

Le présent énoncé d'orientations représente pour le ministère de la Culture et des Communications un outil essentiel qui ouvre la voie à une plus grande coordination interministérielle en matière de patrimoine culturel.

Outre qu'elles favorisent la concertation interministérielle, ces grandes orientations serviront de toile de fond à la concertation avec les autres paliers de gouvernement, notamment avec les municipalités et le gouvernement fédéral.

CONCLUSION GÉNÉRALE

L'institution muséale est un lieu privilégié pour bien saisir l'évolution de l'histoire de l'humanité. À l'exemple des citoyens d'autres sociétés, les Québécois cherchent à mieux connaître leur passé, à comprendre le présent et à maîtriser leur avenir. L'éclatement de la formule muséale et de l'objet muséologique est à la mesure même de la complexité de la société contemporaine. Au cours des vingt dernières années, la muséologie a fait des progrès considérables au Québec et rejoint actuellement un public toujours plus important.

Le portrait que nous avons tracé nous a permis de constater que le Québec est doté d'un ensemble très varié d'institutions muséales liées au patrimoine culturel. Celles-ci remplissent des mandats diversifiés et complémentaires et couvrent un large éventail de thématiques, allant des arts à l'histoire, en passant par le domaine scientifique.

En périphérie des «grands musées» nationaux, situés dans la métropole et dans la capitale québécoise, les institutions muséales accréditées se répartissent aujourd'hui dans l'ensemble des régions du Québec. Par son soutien, le ministère de la Culture et des Communications a largement contribué, au fil des ans, au développement du réseau muséal sur tout le territoire.

L'action du Ministère auprès des institutions muséales a toujours reposé sur la nécessité de conserver le patrimoine québécois et de le rendre accessible. Par le passé, l'accréditation de nouvelles institutions constituait le principal outil de développement pour atteindre ces objectifs.

Désormais, cependant, le défi que doit relever le réseau passe moins par son élargissement que par un renforcement des acquis. Cette nouvelle orientation représente un virage essentiel qui permettra de répondre aux besoins de redressement financier, d'équité et de stabilité depuis longtemps exprimés par les milieux muséologiques, et qui, ultimement, garantira au public un réseau accessible et de qualité.

Jusqu'à maintenant, le Ministère a accordé une priorité aux «grands musées» qui représentent désormais un solide acquis.

Aujourd'hui, le renforcement des institutions muséales accréditées constitue une seconde phase de développement qui permettra de garantir un réseau stable et dynamique à la grandeur du Québec.

À cet effet, le Ministère propose la mise en place d'un cadre global de fonctionnement et de développement du réseau muséal. Il a été réalisé en fonction de l'ensemble des activités des institutions pour leur permettre de remplir adéquatement leur mandat. Des règles générales d'accréditation et d'évaluation, de même que de nouveaux paramètres de financement et une subvention versée selon une entente triennale, contribueront à soutenir le fonctionnement des institutions accréditées. Une mesure incitative encourage les municipalités à participer au financement des institutions présentes sur leur territoire. De même, l'introduction du domaine patrimonial dans les ententes globales de développement culturel favorisera la concertation des milieux gouvernementaux provinciaux et municipaux et des institutions muséales concernées, en ce qui a trait aux orientations et aux actions visant à diversifier leurs sources de revenus.

D'autre part, chaque institution muséale a la responsabilité de développer les échanges avec ses partenaires du réseau. Cette collaboration peut générer une synergie bénéfique et offre l'avantage d'accroître la diffusion du patrimoine culturel, à l'échelle du Québec.

Les musées d'État et le Musée des beaux-arts de Montréal auront à poursuivre et à accentuer leur soutien à l'action des autres institutions muséales du réseau. Enfin, dans le cadre des projets innovateurs, une attention particulière sera accordée aux initiatives qui favorisent le développement d'échanges réciproques entre institutions tant sur le plan régional, national, qu'international.

Le Ministère entend de plus actualiser régulièrement ses orientations et ses modalités d'intervention afin de tenir compte des mutations et de l'évolution générale du secteur de la muséologie.

ANNEXES

ANNEXE 1

Liste des institutions à caractère muséal selon les régions administratives du Québec*

LÉGENDE

M : Musée

MC : Maison de la culture

ME : Musée d'État

GMP: Grand musée privé

CE : Centre d'exposition

LH : Lieu historique

LHN: Lieu historique national (compétence fédérale)

MH : Monument historique

CI : Centre d'interprétation

* Sans être exhaustive, cette liste brosse un tableau général des 382 institutions muséales québécoises dans le domaine du patrimoine culturel, qu'elles soient soutenues ou non par le Ministère.

INSTITUTION	MUNICIPALITÉ	TYPE	SPÉCIFICATION
RÉGION 01 : BAS-SAINT-LAURENT			
A- Institutions recevant une subvention de fonctionnement du MCC			
1. MUSÉES			
Musée François-Pilote	La Pocatière	M	Ethnologie
Musée de Kamouraska	Kamouraska	M	Histoire/Ethnologie
Musée du Bas-Saint-Laurent	Rivière-du-Loup	M	Ethnologie/Art contemporain
2. CENTRES D'EXPOSITION			
Galerie d'art de Matane	Matane	CE	
Musée régional de Rimouski	Rimouski	CE	
3. LIEUX D'INTERPRÉTATION DU PATRIMOINE			
Maison Chapais	Saint-Denis-de-la-Bouteillerie	LH	
Maison Lamontagne	Rimouski-Est	LH	
Fort Ingall	Cabano	CI	
B- Autres institutions muséales			
1. MUSÉES			
Maison de la Prune	Saint-André	M	Économuséologie
Musée de la Gare de Rivière-Blanche	Saint-Ulric	M	Histoire/Art/ Ethnologie
Musée de la Mer de Rimouski	Pointe-au-Père	M	Histoire maritime/ Sciences naturelles
Musée du Domaine du Pionnier	Rivière-Bleue	M	Ethnologie
Musée de la Villa Reford	Grand-Métis	M	Ethnologie/ Histoire
Musée Saint-Laurent	Trois-Pistoles	M	Automobile
Musée du Vieux Phare	Matane	M	Ethnologie
2. CENTRES D'EXPOSITION			
Galerie d'art de l'Université du Québec à Rimouski	Rimouski	CE	
Ancien Palais de Justice	Kamouraska	CE	
Maison du Notaire	Trois-Pistoles	CE	
Galerie Coup d'oeil	Rimouski	CE	
3. LIEUX D'INTERPRÉTATION DU PATRIMOINE			
École Delisle	Rivière-Ouelle	LH	
Centre d'interprétation des aboiteaux	Saint-Denis	CI	
Site historique Matamajaw	Causapscal	LH	
Moulin Paradis	Kamouraska	LH	
Centre d'interprétation du patrimoine de l'Île-Verte	L'Île-Verte	CI	

INSTITUTION	MUNICIPALITÉ	TYPE	SPÉCIFICATION
RÉGION 02 : SAGUENAY-LAC – SAINT-JEAN			
A- Institutions recevant une subvention de fonctionnement du MCC			
1. MUSÉES			
Musée Louis-Hémon	Péribonka	M	Art/Littérature
Musée amérindien	Mashteuiatsh	M	Histoire/Ethnologie
Musée du Saguenay—Lac-Saint-Jean	Chicoutimi	M	Art/Ethnologie/Histoire
2. CENTRES D'EXPOSITION			
Centre national d'exposition de Jonquière	Jonquière	CE	
Musée du Fjord	La Baie	CE	
3. LIEUX D'INTERPRÉTATION DU PATRIMOINE			
Moulin des Pionniers	La Doré	LH	
Centre d'interprétation de la Métabetchouane	Desbiens	LH	
La Pulperie de Chicoutimi	Chicoutimi	LH	
B- Autres institutions muséales			
1. MUSÉES			
Musée d'Alma	Alma	M	Histoire
Maison-musée du peintre Arthur Villeneuve	Chicoutimi	M	Art
Musée Sir-William-Price	Jonquière	M	Histoire
Économusée du cheddar	Saint-Prime	M	Économuséologie
3. LIEUX D'INTERPRÉTATION DU PATRIMOINE			
Vieux Moulin	Sainte-Jeanne-D'Arc	LH	
Village historique de Val-Jalbert	Roberval	LH	
Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité	Lac-à-la-Croix	CI	

INSTITUTION	MUNICIPALITÉ	TYPE	SPÉCIFICATION
RÉGION 03 : QUÉBEC			
A- Institutions recevant une subvention de fonctionnement du MCC			
1. MUSÉES			
Musée du Québec	Québec	ME	Art
Musée de la civilisation	Québec	ME	Ethnologie/ Histoire/Sciences
Musée de l'Amérique française	Québec	M	Art/Histoire/Sciences
Musée des Ursulines de Québec	Québec	M	Art/Histoire
Musée régional de Charlevoix	Pointe-au-Pic	M	Art/Ethnologie
2. CENTRES D'EXPOSITION			
Centre d'exposition de Baie-Saint-Paul	Baie-Saint-Paul	CE	
3. LIEUX D'INTERPRÉTATION DU PATRIMOINE			
Moulins de l'Île-aux-Coudres	Île-aux-Coudres	LH	
Chantier maritime	Saint-Joseph-de-la-Rive	LH	
Villa Bagatelle	Sillery	CI/CE	Ville de Sillery
Centre d'initiation au patrimoine	Saint-Joachim	CI	
Centre d'interprétation de la Côte-de-Beaupré	Château-Richer	CI	
Îlot des Palais	Québec	CI	
Centre d'interprétation de la vie urbaine	Québec	CI	
Place Royale	Québec	CI	
Vieille Maison des Jésuites	Sillery	LH	
Vieux Presbytère de Deschambault	Deschambault	LH/CE	
B- Autres institutions muséales			
1. MUSÉES			
Centre muséographique de l'Université Laval	Sainte-Foy	M	Sciences/Archéologie
Musée des Augustines	Québec	M	Histoire
Papeterie Saint-Gilles	Saint-Joseph-de-la-Rive	M	Économuséologie
Historial/Musée de la Basilique	Sainte-Anne-de-Beaupré	M	Art religieux
Musée Arouanne	Wendake	M	Art amérindien
Musée du Fort	Québec	M	Histoire
Musée de Cire	Québec	M	Histoire
Musée Les Voitures d'eau	Île-aux-Coudres	M	Construction maritime
Musée de l'Île-aux-Coudres	Saint-Louis-de-l'Isle-aux-Coudres	M	Ethnologie
Musée Renaissance	Saint-Urbain	M	Histoire
Musée de l'Hôpital général de Québec	Québec	M	Histoire/Art
Musée du Royal 22e Régiment	Québec	M	Histoire militaire
Musée du Livre ancien	Les Éboulements	M	Livres anciens
Atelier Paré	Sainte-Anne-de-Beaupré	M	Économuséologie
Musée de l'Abeille	Château-Richer	M	Économuséologie
Verrerie La Mailloche	Québec	M	Économuséologie

INSTITUTION	MUNICIPALITÉ	TYPE	SPÉCIFICATION
RÉGION 03 : QUÉBEC (suite)			
2. CENTRES D'EXPOSITION			
Galerie d'art de la Bibliothèque Gabrielle-Roy	Québec	CE	Ville de Québec
Maison Bellanger-Girardin	Beauport	CE	Ville de Beauport
Maison Hamel-Bruneau	Sainte-Foy	CE	Ville de Sainte-Foy
Galerie des Arts visuels	Sainte-Foy	CE	
Ateliers Imagine	Québec	CE	
Moulin Marcoux	Pont-Rouge	CE	
Galerie du Trait-Carré	Charlesbourg	CE	
Domaine Cimon	Baie-Saint-Paul	CE/LH	
Villa Bagatelle	Sillery	CE/CI	
Palais Montcalm	Québec	CE	
3. LIEUX D'INTERPRÉTATION DU PATRIMOINE			
Maison Samuel-Bédard	Charlesbourg	CI/CE	
Les Sept Chutes	Saint-Ferréol-les-Neiges	LH	
Parc Cartier-Brébeuf	Québec	LHN	Patrimoine Canada
Fortifications de Québec	Québec	LHN	Patrimoine Canada
Parc de l'Artillerie	Québec	LHN	Patrimoine Canada
Vieux-Port de Québec	Québec	LHN	Patrimoine Canada
Parc des champs de bataille nationaux	Québec	LHN	Patrimoine Canada
Salle d'exposition du Service canadien des parcs	Québec	CI/CE	Patrimoine Canada
Moulin banal	Les Éboulements	CI	
Galerie de la Vieille Forge	Les Éboulements	CI	
Maison F.-X.-Garneau	Québec	LH	
Domaine Cataraqui	Sillery	LH	
Manoir Mauvide-Genest	Saint-Jean	LH	
Chalouperie Godbout	Saint-Laurent	LH	
Maison Henry-Stuart	Québec	LH	
Vieux Moulin des Jésuites	Charlesbourg	CI/CE	
Forge-menuiserie Cauchon	Rivière-Malbaie	LH	
Site de pêche Déry	Pont-Rouge	LH	

INSTITUTION	MUNICIPALITÉ	TYPE	SPÉCIFICATION
RÉGION 04 : MAURICIE – BOIS-FRANCS			
A- Institutions recevant une subvention de fonctionnement du MCC			
1. MUSÉES			
Musée Pierre-Boucher	Trois-Rivières	M	Art/Histoire
Musée des Abénakis	Odanak	M	Art amérindien
Musée Laurier	Arthabaska	M	Histoire/Art
Musée des arts et traditions populaires du Québec	Trois-Rivières	M	Ethnologie/ Archéologie
2. CENTRES D'EXPOSITION			
Galerie d'art du Parc	Trois-Rivières	CE	
Centre d'exposition/Centre culturel	Shawinigan	CE	
Musée des religions	Nicolet	CE	
Galerie d'art/Centre culturel	Drummondville	CE	
3. LIEUX D'INTERPRÉTATION DU PATRIMOINE			
Vieux Presbytère de Batiscan	Batiscan	LH	
Moulin seigneurial De Tonnancour	Pointe-du-Lac	LH/CE	
Moulin Michel	Bécancour	LH	
Moulin Blanchette	Ulverton	LH/CI	
Maison Rodolphe-Duguay	Nicolet	LH	
B- Autres institutions muséales			
1. MUSÉES			
Musée des Ursulines de Trois-Rivières	Trois-Rivières	M	Histoire/ Ethnologie
Musée militaire du 12e Régiment blindé du Canada	Trois-Rivières	M	Histoire militaire
Musée du Père-Frédéric	Trois-Rivières	M	Histoire religieuse
Musée historique des Soeurs de l'Assomption de la Vierge Marie	Nicolet	M	Histoire religieuse
2. CENTRES D'EXPOSITION			
Salle Raymond-Lasnier	Trois-Rivières	CE	
Maison Hertel de Lafresnière	Trois-Rivières	CE	
3. LIEUX D'INTERPRÉTATION DU PATRIMOINE			
Brown Community Club	La Tuque	LH	
Centre d'interprétation de l'industrie	Shawinigan	CI	
Site des forges Radnor	Saint-Maurice	LH	
Centre d'interprétation de la fonderie d'art	Inverness	CI	
Maison d'école du rang Cinq chiots	Arthabaska	LH	
Forges du Saint-Maurice	Trois-Rivières	LHN	
Village du bûcheron	Grandes-Piles	CI	
Industrie des pâtes et papiers	Trois-Rivières	CI	
Village québécois d'Antan	Drummondville	CI	
Moulin La Pierre	Nobertville	LH	
La Vieille prison de Trois-Rivières	Trois-Rivières	LH	
Église de la Présentation	Shawinigan-Sud	LH	
Manoir Trent	Saint-Charles-de-Drummond	LH	

INSTITUTION	MUNICIPALITÉ	TYPE	SPÉCIFICATION
RÉGION 05 : ESTRIE			
A- Institutions recevant une subvention de fonctionnement du MCC			
1. MUSÉES			
Musée Colby-Curtis	Stanstead	M	Histoire/Ethnologie
Musée du Séminaire de Sherbrooke	Sherbrooke	M	Sciences naturelles/ Ethnologie
Musée des beaux-arts de Sherbrooke	Sherbrooke	M	Art
Musée Beaulne	Coaticook	M	Histoire/Ethnologie
2. CENTRES D'EXPOSITION			
Galerie d'art du centre culturel de l'Université de Sherbrooke	Sherbrooke	CE	
3. LIEUX D'INTERPRÉTATION DU PATRIMOINE			
B- Autres institutions muséales			
1. MUSÉES			
Musée historique du comté de Compton	Eaton Corner	M	Histoire/Ethnologie
Musée de la Société d'histoire du comté de Richmond	Melbourne	M	Histoire/Ethnologie
Musée J.-Armand Bombardier	Valcourt	M	Motoneige/Ethnologie
Musée minéralogique d'Asbestos	Asbestos	M	Histoire/Sciences
Musée du Régiment des Fusiliers de Sherbrooke	Sherbrooke	M	Histoire militaire
2. CENTRES D'EXPOSITION			
3. LIEUX D'INTERPRÉTATION DU PATRIMOINE			
Louis-S.-Saint-Laurent	Compton	LHN	
Société d'histoire de Sherbrooke	Sherbrooke	CI	Ethnologie/Histoire
Société d'histoire et musée de Lennoxville-Ascot	Lennoxville-Ascot	LH	Histoire/Ethnologie
Centre culturel et patrimonial La Poudrière de Windsor	Windsor	CI	Ethnologie/Histoire
Maison du Granit	Lac-Drolet	CI	Ethnologie/Histoire

INSTITUTION	MUNICIPALITÉ	TYPE	SPÉCIFICATION
RÉGION 06 : MONTRÉAL-CENTRE			
A- Institutions recevant une subvention de fonctionnement du MCC			
1. MUSÉES			
Musée d'art contemporain	Montréal	ME	Art
Musée David-M.-Stewart	Montréal	M	Histoire
Musée des arts décoratifs/ Château Dufresne	Montréal	M	Design/ Histoire
Musée des beaux-arts	Montréal	GMP	Art
Musée McCord d'histoire canadienne	Montréal	M	Histoire/Ethnologie
Musée d'art de Saint-Laurent	Saint-Laurent	M	Art/Ethnologie
Musée du Château Ramezay	Montréal	M	Histoire
Centre canadien d'architecture	Montréal	M	Architecture
2. CENTRES D'EXPOSITION			
Galerie d'art du centre Saidye-Bronfman	Montréal	CE	
3. LIEUX D'INTERPRÉTATION DU PATRIMOINE			
B- Autres institutions muséales			
1. MUSÉES			
Cinémathèque québécoise (musée du cinéma)	Montréal	M	Cinéma
Musée de la ville de Lachine	Lachine	M	Art/Ethnologie
Écomusée - Maison du fier-monde	Montréal	M	Écomuséologie
Musée régimentaire des Fusiliers du Mont-Royal	Montréal	M	Histoire militaire
Herbier Marie-Victorin	Montréal	M	Sciences naturelles
Musée du Corps royal canadien des magasins militaires	Montréal	M	Histoire militaire
Musée Marc-Aurèle-Fortin	Montréal	M	Art
Musée Redpath	Montréal	M	Sciences naturelles/ Ethnologie
Maison Saint-Gabriel	Montréal	M	Histoire/Art religieux
Musée des Soeurs Grises	Montréal	M	Art religieux
Musée de l'Oratoire Saint-Joseph	Montréal	M	Art religieux
Atelier d'histoire Hochelaga-Maisonneuve	Montréal	M	Écomuséologie
Centre commémoratif de l'Holocauste	Montréal	M	Histoire/Ethnologie
Galerie d'art Concordia	Montréal	M	Art/Histoire
Galerie d'art Stewart Hall	Montréal	M	Art/Ethnologie
Musée Marie-Rose-Durocher	Outremont	M	Histoire/Ethnologie
Musée des soeurs de Sainte-Croix	Saint-Laurent	M	Histoire religieuse
Musée Marguerite-Bourgeois	Montréal	M	Histoire religieuse
Musée de la Banque de Montréal	Montréal	M	
Musée de la Basilique Notre-Dame	Montréal	M	Histoire religieuse
Maison de la Poste	Montréal	M	Philatélie

INSTITUTION	MUNICIPALITÉ	TYPE	SPÉCIFICATION
RÉGION 06 : MONTRÉAL-CENTRE (suite)			
Musée historique de la Chapelle Notre-Dame du Bon Pasteur	Montréal	M	Histoire religieuse
Pointe-à-Callières Musée d'archéologie	Montréal	M	Archéologie/Histoire
Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal	Montréal	M	Histoire/Ethnologie
2. CENTRES D'EXPOSITION			
Centre culturel de Dorval	Dorval	CE	
Galerie de l'UQAM	Montréal	CE	
Galerie HEC	Montréal	CE	
Galerie Port-Maurice	Montréal	CE	
Galerie de Loto-Québec	Montréal	CE	
Centre de design de l'Université du Québec à Montréal	Montréal	CE	
Chapelle historique du Bon Pasteur	Montréal	MC	
Maison de la culture Côte-des-Neiges	Montréal	MC	Ville de Montréal
Maison de la culture Frontenac	Montréal	MC	Ville de Montréal
Maison de la culture Maisonneuve	Montréal	MC	Ville de Montréal
Maison de la culture Marie-Uguay	Montréal	MC	Ville de Montréal
Maison de la culture Mercier	Montréal	MC	Ville de Montréal
Maison de la culture Mont-Royal	Montréal	MC	Ville de Montréal
Maison de la culture Notre-Dame-de-Grâce	Montréal	MC	Ville de Montréal
Maison de la culture Petite-Patrie	Montréal	MC	Ville de Montréal
Centre céramique Bonsecours	Montréal	CE	
Galerie du Collège John Abbott	Montréal	CE	
Galerie d'art de l'Université de Montréal	Montréal	CE	
3. LIEUX D'INTERPRÉTATION DU PATRIMOINE			
Maison de Sir-Georges Etienne Cartier	Montréal	LHN	Patrimoine Canada
Commerce de la fourrure	Lachine	LHN	Patrimoine Canada
Centre d'histoire de Montréal	Montréal	CI	
Canal de Lachine	Lachine	LHN	Patrimoine Canada
Écluse de Sainte-Anne-de-Bellevue	Sainte-Anne-de-Bellevue	LHN	Patrimoine Canada
Maison du Meunier	Sault-aux-Récollets	LH	
Maison du Pressoir	Sault-aux-Récollets	LH	
Moulin Fleming	Lasalle	LH	

INSTITUTION	MUNICIPALITÉ	TYPE	SPÉCIFICATION
RÉGION 07 : OUTAOUAIS			
A- Institutions recevant une subvention de fonctionnement du MCC			
1. MUSÉES			
2. CENTRES D'EXPOSITION			
Centre d'exposition L'Imagier	Aylmer	CE	
3. LIEUX D'INTERPRÉTATION DU PATRIMOINE			
B- Autres institutions muséales			
1. MUSÉES			
Musée de la poste	Hull	M	
Musée canadien des civilisations	Hull	M	
Musée d'Aylmer	Aylmer	M	Histoire
Musée historique de la Gatineau	Wakefield	M	Histoire
Musée des Pionniers	Saint-André-Avellin	M	Ethnologie
Musée de Pontiac	Shawville	M	Ethnologie
2. CENTRES D'EXPOSITION			
Centre d'exposition de Gatineau	Gatineau	CE	Ville de Gatineau
Galerie Montcalm	Hull	CE	Ville de Hull
3. LIEUX D'INTERPRÉTATION DU PATRIMOINE			
Manoir Louis-Joseph-Papineau	Montebello	LHN	Patrimoine Canada
Domaine MacKenzie King	Hull-Partie-Ouest	LH/M	
Gare de Montebello	Montebello	CI	
Château Logue	Maniwaki	CI	
Plaisance : Les trois villages	Plaisance	CI	

INSTITUTION	MUNICIPALITÉ	TYPE	SPÉCIFICATION
RÉGION 08 : ABITIBI – TÉMISCAMINGUE			
A- Institutions recevant une subvention de fonctionnement du MCC			
1. MUSÉES			
Musée régional des mines	Malartic	M	Sciences et techniques
2. CENTRES D'EXPOSITION			
Centre d'exposition de Rouyn-Noranda	Rouyn-Noranda	CE	
Salle Augustin-Chénier	Ville-Marie	CE	
Centre d'art Rotary	La Sarre	CE	
Centre d'exposition d'Amos	Amos	CE	
Centre d'exposition de Val-d'Or	Val-d'Or	CE	
3. LIEUX D'INTERPRÉTATION DU PATRIMOINE			
Maison du colon	Ville-Marie	LH	
Remorqueur *T-E-Draper*	Angliers	LH/CI	
Maison Dumulon	Rouyn-Noranda	LH/CI	
École du rang 2	Authier	LH	
Village minier de Bourlamaque	Val-d'Or	LH	
B- Autres institutions muséales			
1. MUSÉES			
Église orthodoxe russe	Rouyn-Noranda	M	Histoire religieuse
Musée de plein air	Guérin	M	Agriculture
Musée forestier	La Sarre	M	Foresterie
Musée métallurgique du cuivre Noranda	Rouyn-Noranda	M	Mines et métallurgie
3. LIEUX D'INTERPRÉTATION DU PATRIMOINE			
Fort-Témiscamingue	Ville-Marie	LHN	Environnement Canada

INSTITUTION	MUNICIPALITÉ	TYPE	SPÉCIFICATION
RÉGION 09 : CÔTE-NORD			
A- Institutions recevant une subvention de fonctionnement du MCC			
1. MUSÉES			
Musée régional de la Côte-Nord	Sept-Îles	M	Histoire/ Archéologie/Art
2. CENTRES D'EXPOSITION			
3. LIEUX D'INTERPRÉTATION DU PATRIMOINE			
Centre culturel et d'interprétation	Havre-Saint-Pierre	CI	
Phare de Pointe-des-Monts	Baie-Trinité	LH	
Exposition archéologique	Grandes-Bergeronnes	CI	
Maison Chauvin	Tadoussac	CI	
B- Autres institutions muséales			
1. MUSÉES			
Musée amérindien et inuit	Godbout	M	Ethnologie
Musée de Clarke City	Clarke City	M	Ethnologie
Musée Scheffer	Lourdes-de-Blanc-Sablon	M	Ethnologie
Écomusée d'Anticosti	Port-Menier	M	Écomuséologie
Écomusée de Pentecôte	Rivière-Pentecôte	M	Écomuséologie
2. CENTRES D'EXPOSITION			
Centre culturel montagnais	Mingan	CE	
Centre de diffusion de la culture innu	Sept-Îles	CE	
3. LIEUX D'INTERPRÉTATION DU PATRIMOINE			
Site du château Menier	Anticosti	LH	
Vieille chapelle des Indiens	Tadoussac	CI	
Vieux Poste de Sept-Îles	Sept-Îles	CI	
Maison Johan-Beetz	Baie-Johan-Beetz	LH	

INSTITUTION	MUNICIPALITÉ	TYPE	SPÉCIFICATION
RÉGION 10 : NORD-DU-QUÉBEC			
A- Institutions recevant une subvention de fonctionnement du MCC			
1. MUSÉES			
2. CENTRES D'EXPOSITION			
3. LIEUX D'INTERPRÉTATION DU PATRIMOINE			
B- Autres institutions muséales			
1. MUSÉES			
Musée Saputik	Povungnituk	M	Art inuit
Musée de Kuujjuarapik	Kuujjuarapik	M	Art inuit
2. CENTRES D'EXPOSITION			
Centre de transmission de la culture	Inukjuak	CE	Art inuit

INSTITUTION	MUNICIPALITÉ	TYPE	SPÉCIFICATION
RÉGION 11 : GASPÉSIE – ÎLES-DE-LA-MADELEINE			
A- Institutions recevant une subvention de fonctionnement du MCC			
1. MUSÉES			
Musée acadien du Québec	Bonaventure	M	Ethnologie/ Histoire/Art
Musée de la Gaspésie	Gaspé	M	Ethnologie/ Histoire/Art
Musée de la mer	Havre-Aubert	M	Histoire maritime/ Ethnologie/Histoire/ Art
2. CENTRES D'EXPOSITION			
3. LIEUX D'INTERPRÉTATION DU PATRIMOINE			
Banc de Paspébiac	Paspébiac	LH	
Manoir LeBoutillier	Anse-aux-Griffons	LH	
B- Autres institutions muséales			
1. MUSÉES			
Musée Le Chafaud	Percé	M	Art/Histoire
Musée forestier	Saint-Edgar	M	Ethnologie
2. CENTRES D'EXPOSITION			
3. LIEUX D'INTERPRÉTATION DU PATRIMOINE			
Centre d'interprétation du cuivre	Murdochville	CI	Ethnologie/Histoire
Centre d'interprétation de la culture micmac	Restigouche	CI	
Maison Hamilton	New Carlisle	LH	
Phare de La Martre	La Martre	LH	
Phare de Cap-des-Rosiers	Cap-des-Rosiers	LH	
Centre de l'héritage britannique de la Gaspésie	New Richmond	LH	
Bataille de la Restigouche	Pointe-à-la-Croix	LHN	
Centre d'interprétation du vent et de la mer	Cap-Chat	CI	Sciences
Centre d'interprétation de la pêche contemporaine	Rivière-au-Renard	CI	Sciences
Centre d'interprétation de la Baie-des-Capucins	Capucins	CI	Histoire
Centre d'interprétation du bourg de Pabos	Pabos	CI	Archéologie
Musée des grottes de Saint-Elzéar	Saint-Elzéar	CI	Archéologie

INSTITUTION	MUNICIPALITÉ	TYPE	SPÉCIFICATION
RÉGION 12 : CHAUDIÈRE-APPALACHES			
A- Institutions recevant une subvention de fonctionnement du MCC			
1. MUSÉES			
Musée minéralogique et minier	Thetford Mines	M	Sciences et technologie
Musée maritime Bernier	L'Islet-sur-Mer	M	Histoire maritime
Ecomusée de la Haute-Beauce	Saint-Évariste	M	Écomusée
Musée Marius-Barbeau	Saint-Joseph-de-Beauce	M	Histoire
2. CENTRES D'EXPOSITION			
3. LIEUX D'INTERPRÉTATION DU PATRIMOINE			
Seigneurie des Aulnaies	Saint-Roch-des-Aulnaies	CI	
Eglise Christ Church/Springbrook	Frampton	LH	
Moulin à carder	East Broughton	LH	
B- Autres institutions muséales			
1. MUSÉES			
Musée du Régiment de la Chaudière	Lévis	M	Histoire militaire
Musée des voitures à chevaux de Bellechasse	Saint-Vallier	M	Technologie
Musée Les Retrouvailles	Saint-Jean-Port-Joli	M	Technologie
Musée des Anciens Canadiens	Saint-Jean-Port-Joli	M	Sculpture
Musée-maison Médard-Bourgault	Saint-Jean-Port-Joli	M	Sculpture
2. CENTRES D'EXPOSITION			
Maison Louise-Carrier	Lévis	CE	
Moulin des Arts	Saint-Étienne	CE	
Manoir Couillard-Dupuis	Montmagny	CE	
3. LIEUX D'INTERPRÉTATION DU PATRIMOINE			
Maison Alphonse-Desjardins	Lévis	CI	
Fort-numéro-un de Pointe-Lévis	Lévis	LHN	Patrimoine Canada
Grosse-Île	Grosse-Île	LHN	Patrimoine Canada
Moulin de Beaumont	Beaumont	LH	
Moulin à farine et à cardes Bernier	Saint-Aubert	LH	
Chapelle Sainte-Anne	Lauzon	LH/CE	
Chapelle Saint-François	Lauzon	LH/CE	
Village des défricheurs	Saint-Prosper	LH	
Maison J.-A.-Vachon	Sainte-Marie	CI	
Maison Dupuis	Sainte-Marie	CI	
Maison Taschereau	Sainte-Marie	LH	
Maison Lacroix	Sainte-Marie	LH	
Site de la gare	Vallée-Jonction	LH	
Magasin général	Saint-Roch de Notford	CI	
Site des trapistes	Sainte-Justine	CI	
Vieille école de l'Île-aux-Grues	Île-aux-grues	CI	
Chapelle des marins	L'Islet-sur-Mer	LH	
Manoir Philippe-Aubert-de-Gaspé	Saint-Jean-Port-Joli	LH	
Chapelle Notre-Dame-de-Lourdes	Saint-Roch-des-Aulnaies	LH	

INSTITUTION	MUNICIPALITÉ	TYPE	SPÉCIFICATION
RÉGION 13 : LAVAL			
A- Institutions recevant une subvention de fonctionnement du MCC			
1. MUSÉES			
2. CENTRES D'EXPOSITION			
3. LIEUX D'INTERPRÉTATION DU PATRIMOINE			
B- Autres institutions muséales			
1. MUSÉES			
Musée Armand-Frappier	Laval	M	Sciences et technologie
Cosmodôme	Laval	M/CI	Sciences et technologie
2. CENTRES D'EXPOSITION			
Salle Alfred-Pellan	Laval	MC	Ville de Laval
Galerie du Collège Montmorency	Laval	CE	
3. LIEUX D'INTERPRÉTATION DU PATRIMOINE			
Maison André-Benjamin-Papineau	Laval	LH/CE	Histoire/ Ethnologie/Art

INSTITUTION	MUNICIPALITÉ	TYPE	SPÉCIFICATION
RÉGION 14 : LANAUDIÈRE			
A- Institutions recevant une subvention de fonctionnement du MCC			
1. MUSÉES			
Musée d'art de Joliette	Joliette	M	Art
2. CENTRES D'EXPOSITION			
3. LIEUX D'INTERPRÉTATION DU PATRIMOINE			
Chapelle des Cuthbert	Berthierville	LH	Histoire/Ethnologie
Île-des-Moulins	Terrebonne	LH	Histoire/Ethnologie
B- Autres institutions muséales			
1. MUSÉES			
Musée Gilles-Villeneuve	Berthierville	M	Sport automobile
Village Canadiana	Rawdon	M	Histoire/Ethnologie
Musée des souvenirs	Saint-Roch-de-l'Achigan	M	Histoire/Ethnologie
Musée du Centenaire	Saint-Gabriel-de-Brandon	M	Histoire/Ethnologie
2. CENTRES D'EXPOSITION			
Maison de la ceinture fléchée	Sainte-Marcelline	CE/CI	Ethnologie
3. LIEUX D'INTERPRÉTATION DU PATRIMOINE			
C. I. multiethnique de Rawdon	Rawdon	M/CI	Histoire/Ethnologie
Maison Sir-Wilfrid-Laurier	Laurentides	LHN	Histoire/Ethnologie
Maison Antoine-Lacombe	Saint-Charles-Borromée	LH/CE	Histoire/Art
Centre d'interprétation des sucres	Mascouche	CI	Ethnologie
Maison du folklore	Saint-Jacques-de-Montcalm	CI	Ethnologie

INSTITUTION	MUNICIPALITÉ	TYPE	SPÉCIFICATION
RÉGION 15 : LAURENTIDES			
A- Institutions recevant une subvention de fonctionnement du MCC			
1. MUSÉES			
2. CENTRES D'EXPOSITION			
Centre d'exposition de Mont-Laurier	Mont-Laurier	CE	
Centre d'exposition du Vieux-Palais	Saint-Jérôme	CE	
3. LIEUX D'INTERPRÉTATION DU PATRIMOINE			
B- Autres institutions muséales			
1. MUSÉES			
Musée du Patrimoine	Saint-Adolphe	M	Histoire/Ethnologie
Musée du ski des Laurentides Jackrabbit	Piedmont	M	Sport/Ethnologie
Musée d'Argenteuil	Carillon	M	Ethnologie/Histoire
Musée Joseph-Fillion	Sainte-Thérèse	M	Histoire/Ethnologie
Musée Jean-Hotte	Saint-Eustache	M	Ethnologie
Musée Zénon-Alary	Mont-Rolland	M	Art
Musée du Village de Séraphin	Sainte-Adèle	M	Histoire/Ethnologie
Écomusée de la vallée de la Rouge	10 municipalités des Hautes-Laurentides	M	Écomuséologie
2. CENTRES D'EXPOSITION			
Pavillon des arts	Sainte-Adèle	CE	
Galerie d'art du Collège Lionel-Groulx	Sainte-Thérèse	CE	
Centre d'exposition de la Gare	L'Annonciation	CE	
3. LIEUX D'INTERPRÉTATION DU PATRIMOINE			
Écluse de Carillon	Carillon	LH	Histoire/Technologie
Petit Moulin Légaré	Saint-Eustache	LH	Histoire/Technologie
Domaine Garth	Lorraine	LH	Histoire/Ethnologie
Maison des prêtres Chaumont	Sainte-Anne-des-Plaines	LH	Histoire/Ethnologie
Manoir Globensky	Saint-Eustache	LH	Histoire/Ethnologie
Pulperie des chutes Wilson	Lafontaine	LH	Histoire/Ethnologie/ Technologie
Abbaye cistercienne Notre-Dame-du-Lac	Oka	LH	Histoire/Ethnologie
Centre d'interprétation des Irlandais du Québec	Saint-Colomban	CI	Histoire/Ethnologie

INSTITUTION	MUNICIPALITÉ	TYPE	SPÉCIFICATION
RÉGION 16 : MONTÉRÉGIE			
A- Institutions recevant une subvention de fonctionnement du MCC			
1. MUSÉES			
Musée ferroviaire canadien	Saint-Constant	M	Technologie
Musée Marsil	Saint-Lambert	M	Ethnologie
Musée Missisquoi	Stanbridge	M	Histoire
Musée régional de Vaudreuil-Soulanges	Vaudreuil	M	Artisanat/Ethnologie
2. CENTRES D'EXPOSITION			
CE Expression	Saint-Hyacinthe	CE	
3. LIEUX D'INTERPRÉTATION DU PATRIMOINE			
Maison nationale des Patriotes	Saint-Denis-sur-Richelieu	CI	
Blockhaus de Lacolle	Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix	LH	
Parc historique de la Pointe-du-Moulin	Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	LH/CI	
Parc archéologique de la Pointe-du-Buisson	Melocheville	CI	
B- Autres institutions muséales			
1. MUSÉES			
Musée Honoré-Mercier	Sabrevois	M	
Héritage Sutton Musée-Archives	Sutton	M	
Musée de la Société historique du comté de Brome	Lac Brome, Knowlton	M	Histoire
Centre muséographique régional	Saint-Hyacinthe	M	Agro-alimentaire
Écomusée des Deux-Rives	Salaberry	M	Écomusée
Musée régional du Haut-Richelieu	Saint-Jean	M	Céramique
Écomusée de Saint-Constant	Saint-Constant	M	Écomusée
Musée du Fort-Saint-Jean	Saint-Jean-sur-Richelieu	M	Histoire militaire
Musée du Parc-des-Ancres	Saint-Hyacinthe	M	Histoire
Musée de la Mission Saint-François-Xavier	Kahnawake	M	Histoire amérindienne
Musée de l'écriture	Sainte-Anne-de-Sorel	M	Histoire
Musée du Vieux-Marché	La Prairie	M	Histoire
2. CENTRES D'EXPOSITION			
Galerie d'art du Collège Edouard-Montpetit	Longueuil	CE	
Maison Louis-Hippolyte-Lafontaine	Boucherville	CE	
Maison Valois	Dorion	CE	
Gare d'Acton Vale	Acton Vale	CE	
3. LIEUX D'INTERPRÉTATION DU PATRIMOINE			
Fort-Chambly	Chambly	LHN	Patrimoine Canada
Canal de Chambly	Chambly	LHN	Patrimoine Canada
Écluse de Saint-Ours	Saint-Ours	LHN	Patrimoine Canada
Parc de Coteau-du-Lac	Coteau-du-Lac	LHN	Patrimoine Canada
Parc de la Bataille-de-la-Châteauguay	Ormstown	LHN	Patrimoine Canada
Fort-Lennox	Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix	LHN	Patrimoine Canada
Maison Le Noblet-Du Plessis	Contrecoeur	LH	
Maison Trestler	Dorion	MH/CI	
Atelier des Étangs	Calixa-Lavallée	CI	Papier/Textile
Musée du Mont-Saint-Hilaire	Mont-Saint-Hilaire	CE	

ANNEXE 2

LISTE DES CRITÈRES D'ACCRÉDITATION DES INSTITUTIONS MUSÉALES[1]

1. Critères muséologiques :

a) généraux :

- ne pas dédoubler les mandats et rôles d'une institution muséale déjà accréditée, en tenant compte de limites géographiques raisonnables et de la densité de population du territoire;
- employer du personnel qualifié et compétent, dont au moins une personne responsable à temps plein;
- soumettre annuellement un dossier pour suivi et respecter les objectifs de qualité, de professionnalisme et d'efficacité correspondant à des champs d'évaluation déterminés;
- soumettre, sur demande, un dossier pour évaluation par un comité formé à cet effet.

b) acquisition et conservation :

- posséder, ou gérer à long terme pour un tiers, une collection ou un immeuble d'un intérêt public reconnu par les spécialistes;
- démontrer le potentiel et l'originalité de la (ou des) thématique(s) principale(s);
- avoir une politique de conservation des collections et d'entretien des immeubles dont l'institution a la garde;

1 Ces critères ne s'appliquent pas uniformément à toutes les institutions muséales. Par exemple, les critères liés à l'acquisition et à la conservation des collections ne s'appliquent pas aux centres d'exposition et aux lieux d'interprétation. Ils doivent donc s'adapter à la réalité des différents types d'institutions muséales.

- avoir une politique d'acquisition articulée en fonction des collections que l'institution muséale possède déjà;

- posséder des locaux conformes aux exigences muséologiques permettant une conservation satisfaisante des collections.

c) recherche, mise en valeur, diffusion et éducation :

- disposer de locaux d'exposition adéquats et conformes aux exigences muséologiques reconnues suivant les mandats spécifiques de chacun des types d'institutions muséales;

- avoir une politique de recherche;

- avoir une politique de diffusion (programmation des activités, publications et animation) comprenant un plan de communication;

- avoir une politique d'éducation, notamment organiser des activités pédagogiques à l'intention de la clientèle scolaire;

- valoriser des activités s'adressant à la famille;

- démontrer une volonté et une capacité d'établir des échanges réguliers avec les autres institutions;

- assurer l'accessibilité du lieu aux personnes handicapées.

2. Critères juridiques et administratifs :

- constituer une société sans but lucratif ou être un organisme public qui ne soit pas une société d'État;

- choisir, comme membres du conseil d'administration, des représentants de divers milieux;

- en vue d'assurer la plus grande accessibilité possible au public, établir la norme générale suivante pour les heures d'ouverture: au moins 5 jours par semaine, dont

les week-ends obligatoirement, pour un total d'au moins 35 heures par semaine, 48 semaines par an (dont un minimum de 18 semaines pour les lieux d'interprétation du patrimoine);

- tenir une comptabilité qui distingue les activités propres à la muséologie des autres activités;
- bénéficier d'un appui financier régulier et appréciable provenant d'au moins un des secteurs suivants: municipalité, milieu de l'enseignement, fondations, entreprise privée;
- lorsqu'il y a une politique de tarification, favoriser, par divers moyens, une accessibilité aux personnes les plus défavorisées et à certaines clientèles-cibles, notamment les jeunes et les familles.

ANNEXE 3

LISTE DES CRITÈRES D'ÉVALUATION DES INSTITUTIONS MUSÉALES ACCRÉDITÉES[2]

1. Les critères muséologiques :

a) La collection

- La qualité et la pertinence des composantes de la collection, en fonction de la vocation de l'établissement et de la politique d'acquisition qui en découle.

b) La conservation

- Les mesures prises en vue d'assurer une protection adéquate de la collection, qu'il s'agisse d'entreposage, de restauration ou de diffusion ainsi que l'entretien des immeubles à vocation historique.
- Les mécanismes et outils qui permettent une bonne gestion de la collection, y compris les processus d'acquisition, d'identification et de conservation.

c) La recherche

- Les efforts des institutions muséales pour étudier et connaître leur collection et leur thématique, en vue d'améliorer son utilisation et sa diffusion.
- Les efforts des institutions muséales dans l'élaboration des expositions et leur présentation.

2 Ces critères ne s'appliquent pas uniformément à toutes les institutions muséales. Par exemple, les critères liés à la conservation des collections ne s'appliquent pas aux centres d'exposition et aux centres d'interprétation. Ils doivent donc s'adapter à la réalité des différents types d'institutions muséales.

d) Les expositions

- La programmation d'expositions basée sur le mandat et les objectifs de l'organisme, ainsi que la qualité des oeuvres ou artefacts exposés et leur mode de présentation.

e) L'animation, l'éducation et la diffusion

- La programmation d'activités reliées au mandat de l'organisme qui permettent une sensibilisation et une participation accrue d'un plus vaste public, tout en valorisant les activités s'adressant à la famille.

- La diffusion des activités muséologiques par divers moyens, tels que la publication de catalogues, de feuillets ou autres.

- L'offre d'activités éducatives à l'intention de la clientèle scolaire qui tiennent compte des objectifs des programmes pédagogiques établis par le ministère de l'Éducation.

f) Le rayonnement culturel

- L'engagement de l'organisme dans la vie culturelle de sa région et la réalisation d'un programme d'activités muséologiques qui visent l'excellence et les échanges avec les autres institutions muséales du réseau.

2. Les critères administratifs :

a) Le perfectionnement du personnel

- La participation financière de l'organisme au perfectionnement du personnel et la possibilité, pour les employés, d'avoir accès à des activités de formation et de perfectionnement.

b) La gestion administrative

- La planification d'un budget réaliste en fonction des objectifs de l'organisme et des différentes politiques reliées à tous ses secteurs d'activités.

- L'attribution de responsabilités claires à chacune des personnes qui jouent un rôle dans le fonctionnement de l'organisme : les membres du conseil d'administration, la direction et le personnel.

c) Le plan de financement et l'appui de la communauté

- La volonté de l'organisme de diversifier ses sources de revenus.
- La capacité d'obtenir la participation financière de la communauté et de la municipalité au fonctionnement de l'organisme.

d) Les activités de promotion

- La stratégie mise au point et les moyens utilisés afin de promouvoir l'organisme et d'assurer une meilleure mise en marché de ses activités.

e) L'amélioration des équipements

- La qualité des installations et des équipements.
- L'entretien des installations et les efforts pour en améliorer la qualité dans le respect des normes muséologiques reconnues.

f) L'accessibilité

- La pertinence des périodes d'accessibilité (heures, jours).
- L'accessibilité du lieu aux personnes handicapées.
- La pertinence de la politique de tarification et son application.

ANNEXE 4

PARAMÈTRES DE FINANCEMENT DES INSTITUTIONS MUSÉALES ACCRÉDITÉES[3]

1. Traitement du personnel muséal

Pour bien faire comprendre la façon dont sera calculé ce paramètre de la formule de financement, il faut préciser les points suivants :

1.1 Classement des institutions muséales en catégories

Afin de déterminer le montant de la subvention, les institutions muséales ont d'abord été regroupées sous trois catégories, en fonction de leur budget respectif :

- **CATÉGORIE A : institutions dont le budget actuel est supérieur à 300 000 $**

  On compte présentement 10 musées, 1 centre d'exposition et 6 lieux d'interprétation du patrimoine appartenant à ce premier groupe.

- **CATÉGORIE B : institutions dont le budget actuel se situe entre 150 000 $ et 300 000 $**

  On compte 17 musées, 7 centres d'exposition et 7 lieux d'interprétation du patrimoine dans ce deuxième groupe.

- **CATÉGORIE C : institutions dont le budget actuel est inférieur à 150 000 $.**

  On compte 8 musées, 13 centres d'exposition et 29 lieux d'interprétation du patrimoine dans ce dernier groupe.

3 Il s'agit des institutions muséales accréditées dont le budget global est inférieur à un million de dollars.

Si nécessaire, ces catégories seront revues à la lumière des modifications qu'entraîneront l'application de la présente formule de financement et les changements qui surviendront dans le réseau. Le principe directeur sera toutefois de tenir compte de l'importance relative des institutions les unes par rapport aux autres, et ce, en fonction de leur mandat de conservation et de mise en valeur des collections dont elles sont les dépositaires.

1.2 Détermination du traitement aux fins de subvention

Une provision salariale (basée sur une ouverture à l'année) est allouée pour chacune des institutions accréditées selon les trois catégories (A, B, C) et les conditions suivantes :

Institutions muséales	Employés	Provision salariale
Budget supérieur à 300 000 $	Au moins un directeur, un conservateur et un animateur	173 000 $
Budget supérieur à 150 000 $	Au moins un directeur et un animateur	143 000 $
Budget inférieur ou égal à 150 000 $	Au moins 2 employés dont un directeur-conservateur	123 000 $

Les institutions sont tenues d'engager un nombre minimum de personnes, selon la catégorie, comprenant dans tous les cas un directeur ou une directrice comme personne permanente responsable de l'institution.

Cette mesure vise à encourager les institutions à engager un nombre minimum de personnes qualifiées et mieux rémunérées. Cette mesure est de plus en conformité avec l'action du Ministère établie depuis plusieurs années relativement à la mise en place de programmes universitaires de deuxième cycle en muséologie. Elle permettra également aux régions d'attirer et de retenir un personnel qualifié convenablement rémunéré.

1.3 Calcul du taux de subvention aux traitements

Le principe directeur est le suivant : le taux de l'aide accordée par le Ministère sera fonction de la capacité qu'ont la municipalité et la communauté de soutenir l'institution muséale située sur leur territoire. Plus la capacité de soutien du milieu est faible, plus l'aide financière du Ministère sera importante.

Deux indicateurs ont été retenus pour déterminer cette capacité; ils ont été mis au point par le ministère des Affaires municipales et servent notamment au calcul des subventions de divers ministères. Ce sont l'indice de richesse foncière d'une municipalité et l'indice de son effort fiscal.

Le calcul de l'aide est, par ailleurs, effectué au prorata de la population. Ainsi, il va de soi qu'une municipalité de 1000 habitants ne peut accorder le même soutien financier qu'une municipalité de 100 000 habitants. Il s'agit donc de «normaliser» les populations des municipalités pour tenir compte de leur indice de richesse foncière et de leur indice d'effort fiscal.

Voici un exemple : le Musée «X» est situé dans la ville «Y». L'indice de richesse foncière de cette ville est élevé (1,48), soit 48 % plus important que la moyenne québécoise, et son indice d'effort fiscal est par contre peu élevé (0,63), soit 37 % plus faible que la moyenne québécoise. Cette ville de 21 000 habitants aura donc une population normalisée de 49 667 habitants.[4]

4 La formule est la suivante : multiplier la population de la municipalité par l'indice de richesse foncière de cette dernière et diviser ce résultat par son indice d'effort fiscal.

La grille de calcul utilisée est la suivante:

POPULATION NORMALISÉE	TAUX D'AIDE
> 100 000 habitants	25 %
> 90 000 habitants	30 %
> 80 000 habitants	35 %
> 70 000 habitants	40 %
> 60 000 habitants	45 %
> 50 000 habitants	50 %
> 40 000 habitants	55 %
> 30 000 habitants	60 %
> 20 000 habitants	65 %
> 10 000 habitants	70 %
> 5000 habitants	75 %
< 5000 habitants	80 %

1.4 Financement des activités de formation et de perfectionnement

Le Ministère soutiendra une partie des activités de formation et de perfectionnement du personnel; il calculera un montant équivalant à 5 % de la somme accordée pour les traitements.

2. Financement des activités de diffusion, d'animation et d'éducation

Les surfaces d'exposition varient considérablement d'une institution muséale à l'autre. Le Ministère tiendra compte d'une partie des activités de diffusion, d'animation et d'éducation que chaque institution est appelée à organiser, en fonction de la surface. Un montant de 50 $ par mètre carré de surface d'exposition sera calculé, y compris les surfaces d'animation qui sont utilisées de façon régulière pour les expositions.

3. Financement des activités de conservation et de restauration des collections

Il est également recommandé de faciliter la conservation et la restauration des collections dont les institutions ont la charge (entreposage, inventaire, documentation, informatisation, restauration). Certaines études ont démontré que la conservation des objets de collection est très coûteuse. Ce sont donc les musées proprement dits qui profiteront de cette mesure. Un montant de 50 $ par mètre carré de surface de réserve sera également accordé.

Pour les lieux d'interprétation du patrimoine, le Ministère considérera les coûts d'entretien des parcs et jardins qui constituent une part importante de leurs activités. À cet effet, un montant de 0,10 $ par mètre carré de surface liée au terrain des lieux d'interprétation sera retenu pour le calcul de la subvention.

4. Activités de recherche

Dans toute institution muséale, la recherche est une activité essentielle, et il importe de la soutenir. Pour les activités de recherche, un montant équivalent à 10 % de la somme accordée aux fins de traitements sera calculé.

5. Acquisition d'objets et d'artefacts

Ce paramètre s'adresse aux musées proprement dits qui sont détenteurs de collections qu'il faut enrichir et compléter. À cet effet, un montant équivalent à 10 % de la somme accordée aux fins de traitements sera également alloué.

6. Formule d'appariement avec les municipalités

Le Ministère veut également encourager les milieux municipaux, tant locaux que régionaux, qui participent au financement des institutions muséales établies sur leur territoire. À cet effet, deux balises sont présentées :

a) un seuil minimal

Le Ministère convient donc d'encourager toutes les municipalités locales, les municipalités régionales de comté et les communautés urbaines à soutenir les institutions muséales situées sur un territoire régional. Le Ministère fixe un seuil minimal de un dollar par habitant de la population normalisée de la municipalité où est située l'institution. Pour les municipalités comptant plus de 100 000 habitants, le seuil sera fixé à 100 000 $. Au-delà de ce seuil, commencerait à s'appliquer la formule d'appariement que ce soit pour les subventions ou la valeur des services.

b) un montant maximum

Le Ministère fixera un montant maximum à sa participation à la formule d'appariement proposée. Ce montant sera de 50 000 $ par institution.

7. La subvention totale

L'addition de ces six paramètres représente la subvention maximale de fonctionnement à laquelle une institution pourra avoir droit. Afin de garder la contribution gouvernementale à l'intérieur d'une marge acceptable et de lier davantage la contribution de l'État à la croissance des institutions, un seuil est cependant fixé : la subvention de fonctionnement ne pourra en aucun cas dépasser une norme maximale de 55 % des revenus totaux de chaque institution muséale. Le montant correspondant au seuil évoluera de ce fait en fonction des autres revenus de l'organisme.

Pour les institutions qui dépassent cette norme maximale de 55 %, il est prévu de maintenir, pour les trois prochaines années, la subvention déjà attribuée. Ce délai permettra aux institutions de s'adapter au nouveau contexte de financement.

La formule, qui comprend notamment un paramètre basé sur l'appariement, aura pour effet d'encourager la croissance et de suivre l'évolution des institutions muséales. En effet, une institution qui, par son dynamisme, génère plus de nouveaux revenus provenant du milieu municipal d'une année à l'autre,

bénéficiera en retour d'une bonification de l'aide au fonctionnement. Pour l'année financière 1994-1995, la formule d'appariement sera basée sur la moyenne de la contribution municipale des trois dernières années.

ANNEXE 5

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

TABLEAU 1 : Institutions à caractère muséal au Québec, 1994 7

TABLEAU 2 : Nombre de visiteurs en 1989-1990 et 1990-1991 dans 61 musées et centres d'exposition du Québec 11

TABLEAU 3 : Évolution de la fréquentation des institutions muséales dans les grandes agglomérations urbaines 12

TABLEAU 4 : Emplois et masse salariale dans 229 institutions muséales, 1991-1992 13

TABLEAU 5 : Répartition, selon les régions et la vocation muséale, des institutions dont le fonctionnement est subventionné par le ministère de la Culture et des Communications, 1992 26

TABLEAU 6 : Évolution des sources de financement des institutions muséales subventionnées par le ministère de la Culture et des Communications, 1989-1990 à 1992-1993 31

GRAPHIQUE Énoncé d'orientations pour le réseau muséal québécois 23